



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

27^e séance plénière

Jeudi 21 septembre 2000, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Elvin Nimrod, Ministre des affaires étrangères de la Grenade.

M. Nimrod (Grenade) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous salue et vous félicite, Monsieur, de présider les délibérations de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, l'Assemblée du millénaire.

Nous rendons hommage à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, l'éminent Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour sa conduite efficace et dynamique de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris les préparatifs du Sommet du millénaire et le rapport du Président.

Nous adressons aussi des félicitations à notre éminent Secrétaire général, qui a conceptualisé, avec un grand sens visionnaire, le Sommet du millénaire dont le déroulement a été un grand triomphe pour l'ONU.

Nous accueillons de tout coeur le petit État souverain de Tuvalu, qui rejoint la famille des nations.

Le Sommet du millénaire et la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sont des événements historiques qui fournissent une occasion unique pour mesurer les progrès réalisés par l'humanité et faire face aux défis qui nous attendent.

En effet, la Déclaration du Sommet établit une perspective générale pour le XXI^e siècle. Ma délégation se réjouit qu'on y inclue des engagements à lutter contre la pauvreté, la maladie, l'ignorance, l'injustice, la violence et la dégradation de l'environnement, entre autres.

En ce qui concerne la pauvreté et la maladie, l'ONU doit traiter des inégalités qui existent dans le monde. En ce début du XXI^e siècle, plus de 1,2 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour. Des millions d'enfants et de personnes âgées se couchent le ventre vide. La maladie, permanente ou momentanée, ruine la vie d'enfants, d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, la pandémie du VIH/sida abrège la vie de millions de personnes qui pourraient offrir une contribution utile et positive à notre monde.

Les Grenadiens doivent au commerce une partie essentielle de leurs moyens d'existence. La Grenade fait partie des pays exportateurs de bananes de la région des Caraïbes. Pour ces pays, l'exportation de la banane représente un pourcentage significatif des rentrées en devises. Cependant, nos économies sont menacées.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

cées par la perfide décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre le système d'aide de la Communauté européenne à nos petits producteurs.

Nos agriculteurs, en lutte permanente, qui disposent de surfaces limitées, trouvent difficile, voire impossible, d'être compétitifs face à une entreprise multinationale. Nos agriculteurs ont besoin d'une période d'ajustement pour opérer les changements structurels exigés par le nouveau régime commercial. Nous attendons de l'ONU qu'elle demande à l'OMC de prendre en considération ces problèmes structurels spécifiques que rencontrent les petits producteurs de bananes des Caraïbes.

Nous en appelons à la responsabilité des entreprises. Nous demandons des mesures pour renforcer la solidité des petites économies et des économies en transition. Nous insistons pour la mise en place d'un partenariat mondial plus équitable.

Vous vous souvenez peut-être que les chefs d'État et de gouvernement, y compris le Premier Ministre de la Grenade, ont souligné récemment, à cette même tribune, l'urgence d'affranchir du fardeau de leur dette les pays en développement pauvres. Les dirigeants se sont montrés intéressés par de nouvelles approches et de nouvelles façons de considérer ce problème. C'est avec une rapidité délibérée qu'il faudrait rechercher vigoureusement une solution.

L'effacement de la dette ne constitue pas une perte financière pour l'économie mondiale. Il offre plutôt une chance de stimuler certains secteurs de l'économie mondiale qui sont en stagnation ou en dépression. Investir les dividendes de cette annulation de dette dans l'économie des pays débiteurs, en particulier des pays les moins développés et de ceux dont l'économie est en transition, constituerait un investissement majeur dans le développement mondial.

Les catastrophes naturelles sont un autre secteur qui nécessite une aide urgente et immédiate de la communauté internationale. La réparation coûteuse des infrastructures et la remise en état des secteurs productifs, en particulier l'agriculture et le tourisme, et le coût élevé de la restauration et de la reconstruction font de la réalisation d'un développement durable une tâche monumentale.

Ma délégation en appelle à l'Organisation des Nations Unies et à ses agences, au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et aux autres ins-

titutions internationales, ainsi qu'aux secteurs publics et privés dans le partenariat mondial – y compris le Pacte mondial –, pour qu'ils contribuent à un fonds bien structuré d'aide en cas de catastrophes naturelles, un fonds qui puisse réagir rapidement et efficacement.

On peut répondre à un grand pourcentage des besoins des pays en développement de la région des Caraïbes et d'ailleurs. Nous attendons les retombées positives de la mondialisation, de la libéralisation du commerce, des technologies de l'information et d'un développement durable. Ceux-là, et d'autres programmes bien conçus, doivent être sérieusement recherchés. Les paroles ne suffisent pas.

Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport à la cinquante-cinquième Assemblée générale à propos du travail de l'Organisation :

« Porteuse pour certains d'immenses promesses, la mondialisation est perçue par d'autres comme une lourde menace. » (A/55/1, par. 13)

La communauté internationale doit aider à faire en sorte que les démunis trouvent leur place dans ce train rapide de la mondialisation. Tous les États Membres doivent avoir part aux chances apportées par la mondialisation. Ce serait un véhicule de la paix internationale et la sécurité économique.

Le retrait de certains des obstacles opposés au commerce et à la circulation des capitaux est un préalable à la réduction de la pauvreté et de la maladie dans les pays en développement. Cela peut être mutuellement bénéfique pour les pays développés et pour les pays en développement.

Le commerce a été le moteur de la croissance économique et du développement depuis les temps du troc jusqu'à notre époque du commerce électronique et de la mondialisation. C'est pourquoi nous considérons l'interférence unilatérale dans nos services financiers offshore comme une tentative de faire obstacle à notre secteur commercial des services et à notre rôle dans l'économie mondiale.

À ce propos, ma délégation voudrait rappeler les paroles du Premier Ministre de mon pays sur les accusations non fondées à l'encontre de notre secteur de services financiers offshore :

« Un groupe de nations puissantes imposant des taxes élevées a lancé une attaque destructrice et de grande envergure contre notre pays, en nous

accusant de prendre des mesures fiscales « anti-concurrentielles ». Des menaces, des pressions impérialistes et un abus de pouvoir émanant des organisations multilatérales servent à obliger nombre de petits États, dont la Grenade, à renoncer à leur souveraineté fiscale. Ces nations puissantes utilisent des techniques de publicité négatives pour porter atteinte à nos économies. Elles ont menacé d'utiliser diverses sanctions et tenté de bloquer l'accès aux fonds de capitaux au sein des organisations multinationales ainsi que d'imposer des mesures financières protectionnistes et un ostracisme total. »

Il s'agit là d'un impérialisme fiscal. Il foule aux pieds le principe d'égalité souveraine et il est contraire au droit international. Il sape la liberté de concurrence, l'investissement mondial et la libéralisation du commerce.

L'éducation joue un rôle vital dans l'atténuation de la pauvreté, l'application des sciences et techniques et le vaste domaine de l'échange d'informations et des communications. Le Gouvernement grenadien, reconnaissant le potentiel social, culturel et économique de l'éducation, investit une proportion croissante de ses ressources modestes pour préparer son peuple à participer à la révolution de l'information et de la technologie, et à en tirer parti. À cette fin, il cherche une assistance du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et des institutions et donateurs de bonne volonté pour mettre en place un nouveau programme d'enseignement à distance au moyen de liaisons informatiques au niveau mondial.

La Grenade attache une grande importance à la convocation en 2001, de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement, à l'échelon intergouvernemental. Ma délégation se félicite des efforts visant à traiter, de façon globale, des questions monétaires, commerciales et financières dans le contexte de la mondialisation et du développement durable. La communauté internationale ne doit pas manquer cette occasion pour s'intéresser à la réalisation du développement, ainsi qu'à l'instauration de la paix et de la stabilité, et pour y consacrer les ressources suffisantes.

Ma délégation réaffirme que la cause profonde des conflits entre nations et à l'intérieur de celles-ci peut être trouvée dans l'injustice infligée aux membres faibles de la communauté internationale par les

pays puissants. Si ce qui est le plus nécessaire à la vie – nourriture, habillement, logement, santé et emploi – n'est pas assuré, les droits de l'homme et la Déclaration universelle des droits de l'homme seront peu utiles à ceux qui souffrent de privations extrêmes. Cela est particulièrement vrai dans le contexte des droits économiques, sociaux et culturels, dont l'importance est sous-estimée par rapport à celle des droits civils et politiques. Comme tous les droits de l'homme sont indivisibles, universels et interdépendants, il faut prêter attention à l'éventail complet des droits, ce qui contribuera à leur respect accru et à leur jouissance.

Je m'associe au Premier Ministre de mon pays pour rendre hommage et exprimer mes remerciements au Gouvernement et au peuple de la République de Chine à Taiwan pour l'aide accordée à la Grenade dans les domaines de l'agriculture, des ressources marines, de l'éducation, de la santé, de la culture et des infrastructures. L'amitié et la sincérité de la République de Chine à Taiwan ont constitué une source de force pour nos deux pays. C'est dans cet esprit que la Grenade demande une fois encore le retour de la République de Chine à Taiwan au sein de l'Organisation des Nations Unies. Un peuple qui travaille avec tant de zèle pour atteindre un niveau élevé de développement humain et technologique et qui apporte tant de contributions positives à l'économie mondiale doit devenir membre à part entière de cette grande organisation, l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, nous devons faire en sorte que l'ONU réagisse à l'environnement mondial en évolution constante. Répondons aux besoins de nos peuples et assurons l'avènement d'une ONU prête à tout faire pour assurer une participation plus équitable au sein de la communauté internationale. Plaçons le souci de l'humain avant tout et laissons-nous guider par Dieu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères par intérim de l'Afghanistan, S. E. M. Abdullah Abdullah.

M. Abdullah (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Alors que je me dirigeais vers la salle de l'Assemblée générale, j'ai appris du Conseil de l'État suprême de l'État islamique d'Afghanistan qu'à la suite d'une agression, des centaines d'éléments militaires pakistanais – armée, personnel en civil et Taliban armés – ont été signalés au col Shah Salim séparant la ville frontalière pakistanaise de Chitral et le Nord-Est de

l'Afghanistan, s'apprêtant à attaquer la province de Badakhshan.

Au nom de ma délégation, je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de cette importante session de l'Assemblée générale, qui marque le millénaire. Je voudrais féliciter aussi le Ministre namibien des affaires étrangères, M. Theo-Ben Gurirab, pour la façon remarquable dont il a dirigé la précédente session de l'Assemblée générale, qui a préparé le Sommet du millénaire.

Il y a trois ans, prenant la parole à l'Assemblée, j'avais dit de cette tribune que tant que la crise se poursuivait en Afghanistan, nous devons nous poser d'importantes questions et y répondre. J'avais alors parlé du mouvement menaçant des Taliban qui, soutenu par des forces d'au-delà des frontières, avait envahi l'Afghanistan. Cette année, à sa session du millénaire, l'Assemblée générale se doit de répondre à des questions essentielles. L'une de ces nombreuses questions est le silence que le monde a choisi de garder face aux Taliban et à leurs appuis pakistanais. Avec l'expansion du talibanisme, auquel la nation afghane doit ses immenses souffrances et qui cause les soulèvements massifs et les troubles en cours dans la région et au-delà, n'est-il pas grand temps que la communauté internationale mette un terme à la machine talibane téléguidée par les Pakistanais? Certes, la rhétorique et les réactions inadéquates ne suffisent pas. C'est pourquoi je vais, dans le temps qui m'est imparti, axer ma déclaration entièrement sur la situation en Afghanistan et sur ses retombées dévastatrices aux niveaux régional et international.

Une question se pose : quel a été le résultat de la talibanisation des régions occupées de l'Afghanistan? En cette ère d'information et de mondialisation, nous connaissons le règne de terreur imposé par une police religieuse, les exactions au nom de la religion, la suppression de toutes les libertés, civiles et autres, les violations massives des droits de l'homme, le harcèlement et le traitement dégradant des hommes et des femmes, la traite des femmes et des filles, la séparation forcée des femmes et des hommes au sein de chaque famille, les rafles arbitraires pour des raisons ethniques ou religieuses; la pratique d'une politique de la terre brûlée, sur les terres de culture, les vergers et les autres moyens de subsistance qu'on incendie et qu'on rase; la contamination des eaux, l'envoi forcé d'enfants et d'adultes sur les champs de bataille, la suppression de

toute éducation à l'exception d'une éducation religieuse rudimentaire – et seulement pour les garçons – avec la fermeture de toutes les écoles de filles, le refus délibéré de l'accès à l'aide humanitaire, l'intensification des combats, l'exacerbation de la situation, le terrorisme à grande échelle et la destruction du patrimoine historique et des objets d'art de l'Afghanistan afin de couper la nation afghane de ses ancêtres et de son identité historique.

L'objectif poursuivi par l'encadrement de l'Agence du renseignement interservices pakistanaise, avec l'imposition de ce qu'on appelle l'Émirat islamique des Taliban, est de créer l'instabilité en Asie du Sud et en Asie centrale grâce au terrorisme. Cet « Émirat islamique » a nommé le mollah Omar, chef incontesté de la milice Amir-ul-Mo'mineen – c'est-à-dire « Commandeur des croyants » –, et ce non seulement en Afghanistan mais théoriquement dans l'ensemble du monde musulman.

La méthode choisie par les services de renseignements pakistanais pour réaliser leur objectif est de faire de la nation afghane une nation épuisée, ravagée, où règnent l'analphabétisme, l'ignorance et la misère, et qui lutte désespérément pour survivre. Le Pakistan veut faire de l'Afghanistan une façade derrière laquelle il puisse se livrer à des activités illicites comme le trafic des stupéfiants, le terrorisme et d'autres crimes, ainsi que l'extrémisme religieux, en créant des centres et des bases pour ces activités. Se posant en champion du monde musulman, le Pakistan continue de se livrer à ces activités sous la bannière de l'islam. Il ne faut donc pas s'étonner que ces activités aient conduit à diffamer tant la noble religion de l'islam que l'image des musulmans dans le monde entier.

Bref, la nation afghane est devenue la victime directe des rêves diaboliques et des ambitions hégémoniques des militaires pakistanais dans la région. Ces rêves diaboliques sont caressés par le Service de renseignements de l'armée pakistanaise (ISI), institution malfaisante et extrémiste, dans le mépris total des risques courus et des conséquences périlleuses que cela implique pour la survie même du Pakistan comme État dans l'avenir.

Alors que le monde prend peu à peu conscience de la menace insidieuse que représentent les Taliban, il est consternant que des nations dites civilisées aient préféré en certaines occasions traiter avec les Taliban, malgré leur isolement absolu et leurs provocations, et

bien qu'ils ne respectent pas les moindres normes de ce que l'on considère comme un comportement civilisé et qu'ils se fassent les champions du terrorisme, des violations des droits de l'homme et des crimes contre l'humanité. Ce n'est pas une surprise si seule la junte militaire pakistanaise a toujours donné sa bénédiction au mouvement.

Au moins jusqu'au début du mois de mai dernier, la position officielle du Pakistan, à en croire du moins les déclarations étonnantes de ses diplomates et de ses hauts fonctionnaires, était qu'il entretenait des contacts avec les deux parties au conflit. Or l'agence de presse pakistanaise News Network International a communiqué le 25 mai 2000 une déclaration du général Pervez Musharraf selon laquelle la politique pro-Talibans du Pakistan correspondait à l'intérêt national du Pakistan. Soutenant que les Pachtouns devaient se ranger du côté du Pakistan, le général aurait déclaré qu'il y allait des intérêts de sécurité nationale du Pakistan, tant sur le plan démographique que sur le plan géographique; pour défendre ces intérêts, les Pachtouns, représentés par les Taliban, devaient être dans le camp du Pakistan.

Le monde doit savoir qu'en violation flagrante des normes et principes internationaux reconnus, et au mépris manifeste de la Charte des Nations Unies, le dirigeant de la junte militaire pakistanaise, prétendant défendre ses intérêts de sécurité nationale, a revendiqué le droit d'imposer un certain groupe ethnique en invoquant un mandat ethniquement provocateur, aux dépens de la souveraineté et de l'indépendance politique de l'Afghanistan, Membre de l'ONU et, avant cela, de la Société des Nations, longtemps avant la naissance du Pakistan.

Il importe de rappeler que les camps d'entraînement de terroristes situés dans les territoires afghans aux mains des Taliban, y compris ceux qui ont été mis en place par le tristement célèbre Osama ben Laden, et dont le démantèlement a été demandé à plusieurs reprises par l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale, ont été établis par les services de renseignements pakistanaise par l'entremise de mercenaires taliban et d'autres réseaux extrémistes, qui continuent à se servir des territoires en question comme d'une base pour entraîner, abriter et organiser des éléments qui se livrent ensuite à des agressions dans les pays de la région et d'ailleurs. Ils se réclament de l'islam, mais n'ont en réalité pour seul objectif que de permettre au Pakistan d'assouvir ses ambitions hégémoniques contre l'Afghanistan et les Républiques

d'Asie centrale. Les événements récents et les activités de groupes extrémistes au Kirghizistan et en Ouzbékistan sont des preuves évidentes des retombées de l'agenda Pakistan-Taliban dans la région.

L'État islamique d'Afghanistan estime qu'il est grand temps que le Conseil de sécurité prenne, conformément aux résolutions pertinentes, les mesures qui s'imposent contre le Pakistan, principale entité patronnant ces activités.

Dans sa résolution 1267 du 15 octobre 1999, adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité a explicitement exigé des mercenaires taliban qu'ils n'offrent plus ni refuge, ni appui, ni entraînement à des terroristes, qu'ils ne planifient plus d'actes terroristes contre d'autres pays depuis le sol afghan, et qu'ils extradent vers les États qui en font la demande les individus accusés d'avoir commis des actes de terrorisme international.

Face à la recrudescence récente, dans les pays d'Asie centrale et au-delà, d'activités terroristes organisées à partir des régions d'Afghanistan contrôlées par les Taliban, le Conseil de sécurité doit prendre des mesures radicales contre les milices et leurs appuis pakistanaise. Examiner l'imposition éventuelle de nouvelles sanctions ciblées et l'expansion de la portée de la résolution 1267 (1999), qui doit recouvrir la fin des activités terroristes sous toutes leurs formes et manifestations dans les régions d'Afghanistan aux mains des Taliban, pourrait permettre notamment de faire avancer la cause de la paix et de la sécurité dans la région.

Je voudrais ici accueillir favorablement la proposition de la République d'Ouzbékistan de convoquer le plus tôt possible une conférence internationale pour débattre du phénomène maudit du terrorisme.

En dépit de la sécheresse dévastatrice actuelle, la plus sévère que l'Afghanistan ait connu depuis 30 ans, l'Afghanistan demeure le premier producteur de stupéfiants. La production de drogues illicites et leur trafic par les Taliban et la mafia politico-militaire du Pakistan génèrent un revenu considérable, utilisé pour financer la guerre interminable en Afghanistan. Cela favorise l'expansion du crime organisé transnational et, d'autre part, augmente le nombre de toxicomanes, aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Parmi les nombreuses violations délibérées, les exemples de mépris total pour le droit international humanitaire et les nombreux crimes contre l'humanité,

commis en l'an 2000 par les Taliban et leurs partisans extérieurs, on pourrait mentionner les suivants : l'assassinat de sang-froid, le 11 mai, de 198 jeunes hommes ouzbeks et hazara, emprisonnés comme otages dans les prisons des Taliban; le meurtre brutal, le 5 août, des agents de déminage de l'ONU travaillant avec l'Organization for Mine Clearance and Afghan Rehabilitation; le refus délibéré de l'accès à l'aide humanitaire, ce qui, selon l'Union européenne, constitue en raison de la sécheresse dévastatrice une violation du droit international humanitaire; en août, le long de la route Tagab-Nijrab, la collecte de sang et le don d'organes imposés à des civils innocents; le 31 juillet 2000, la déportation forcée des populations civiles de la ville d'Aibak; en août, dans le cadre de la campagne menée par les Taliban depuis quatre ans pour interdire aux femmes de travailler, la fermeture de toutes les boulangeries financées par le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, où des veuves recevaient un salaire pour faire du pain, ensuite vendu à un prix subventionné à d'autres veuves, dont le nombre est de 25 000 à Kaboul seulement; le 15 août, le bombardement aérien indiscriminé des quartiers civils de Taloqan; et le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes vers le Nord, du fait de la reprise des attaques des Taliban militaires.

Nous croyons que ces crimes détestables des militaires Taliban sont largement imputables à l'absence de réaction adéquate de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale s'agissant de traduire en justice les coupables et autres personnes impliquées dans les incidents de Bamiyan en 1997, de Mazar-e-Sharif et Bamiyan en 1998, au nord de Kaboul en 1999 et dans les assassinats, commis en 1998, de diplomates iraniens, d'un journaliste et du conseiller militaire auprès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

Il est important de noter que les Taliban continuent de priver les femmes de leurs droits fondamentaux, y compris le droit à l'éducation, ce qui touche plus de 100 000 étudiantes à Kaboul seulement. Les Taliban continuent d'interdire aux femmes d'exercer un emploi. Les résultats prévisibles seront éloquents; des générations de femmes, présentes et futures, seront illettrées. Les conséquences culturelles et sociales de cet acte criminel perpétré contre les générations futures de notre pays seront dramatiques.

L'intervention militaire du Pakistan en Afghanistan est un fait bien connu de la communauté internatio-

nale. Les centaines de prisonniers pakistanais, capturés alors qu'ils se battaient aux côtés des Taliban et à présent aux mains du Gouvernement; les dépouilles de centaines de Pakistanais sur les champs de bataille et les documents et pièces d'identité retrouvés dans leurs poches; les transmissions de messages radio interceptées; l'énorme appui logistique et l'approvisionnement à découvert de larges quantités de matériel militaire et de munitions – tout cela prouve l'intervention directe des soldats de l'armée pakistanaise. En fait, le général de brigade Rustam, des forces armées du Pakistan, actuellement stationné dans la province afghane de Kunduz, commande les opérations Pakistan/Taliban/bin Laden dans le Nord. Il est aidé par deux acolytes de bin Laden, Abu Wara et Hubab. Tous ont été impliqués dans l'occupation récente de Taloqan et dans les atrocités commises contre la population civile. Il importe de mentionner que le numéro de novembre/décembre de la revue *Foreign Affairs* a évalué à plus de 80 000 le nombre de Pakistanais qui se sont battus en Afghanistan depuis 1994.

Ce qui suit donne un aperçu de la participation de nationaux pakistanais aux combats en Afghanistan : les contingents armés pakistanais, y compris les unités du Corps frontalier du Nord-Ouest et diverses unités de commando ont activement participé à des rencontres à plusieurs occasions; les officiers des services de renseignement pakistanais sont impliqués dans la planification, la direction et le contrôle aussi bien des opérations militaires de renseignement que de l'appui logistique; d'anciens officiers pakistanais sont chargés d'opérations tactiques, de l'artillerie et de la logistique; des unités de milices frontalières; les membres paramilitaires des groupes terroristes extrémistes affiliés aux services de renseignement pakistanais, notamment les Sipah-i-Sahaaba, Sepah-e-Tateba, Harakat-ul-Ansar, etc.; ainsi que les soi-disant volontaires des *madrassas*, ou écoles religieuses (S/98/929, annexe 1).

Parmi les autres catégories de combattants étrangers en Afghanistan, il faut citer le groupe d'al Qaeda (S/1999/1021) d'Osama bin Laden et ses unités affiliées venues de nombreux points du golfe Persique, du Moyen-Orient et de l'Afrique, ainsi que des groupes extrémistes d'Asie centrale, d'Asie du Sud et d'Extrême-Orient. En outre, des milliers de réfugiés afghans éduqués et formés dans les écoles religieuses pakistanaises sont envoyés se battre en première ligne en Afghanistan. Enfin, il y a des conscrits et des per-

sonnes recrutées de force venant de tout l'Afghanistan, qui servent de chair à canon.

Dans ce contexte, l'État islamique d'Afghanistan lance un appel au Conseil de sécurité pour que la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan envoie une équipe d'enquête en Afghanistan avec mission de vérifier et de faire rapport au Conseil de sécurité sur la présence de Pakistanais armés et de combattants arabes qui collaborent avec les mercenaires Taliban. Cela romprait le silence qui a jusque-là par trop encouragé l'intervention pakistanaise en Afghanistan.

J'aimerais rappeler à l'Assemblée que, seuls, les Afghans conscrits et recrutés de force ne seront pas poursuivis par l'État islamique d'Afghanistan pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Les autres seront traduits en justice.

On doit déduire que l'échec des pourparlers indirects de Djedda, en particulier, et des autres initiatives de paix en général, s'explique par la triste constatation que la paix n'est pas inscrite à l'ordre du jour des Taliban.

Tout en luttant pour la réalisation des nobles valeurs et principes humains – l'établissement d'un système démocratique, le respect des droits de l'homme, y compris ceux des femmes et des filles, des libertés civiles et des élections –, l'État islamique d'Afghanistan réaffirme sa volonté ferme de lutter pour parvenir à un règlement pacifique du conflit et se déclare ici tout à fait prêt à former un gouvernement doté d'une large base, multiethnique et pleinement représentatif par le biais d'un mécanisme réaliste, comme la traditionnelle grande assemblée ou *loya jirgah* (A/54/791-S/2000/205, p. 4), ou de toute autre instance représentative, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. En attendant, tant que le Pakistan continuera son intervention massive et directe dans les affaires intérieures afghanes, l'État islamique d'Afghanistan considère comme sa priorité immédiate de défendre l'intégrité territoriale, l'unité nationale et l'indépendance politique de l'Afghanistan.

L'État islamique d'Afghanistan espère que l'ONU et la communauté internationale exerceront une pression sur le Pakistan pour qu'il cesse immédiatement son intervention en Afghanistan et retire tout son personnel militaire et ses ressortissants armés de l'Afghanistan, et que le Conseil de sécurité traitera la question de l'intervention étrangère, de l'existence de réseaux terroristes en Afghanistan et de la mise en

oeuvre efficace des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il demande à ce que l'Organisation de la Conférence islamique précise ses vues concernant les paroles et les actes des Taliban, actes perpétrés au nom de l'islam, mais qui, selon nous, contredisent et pervertissent l'esprit de l'islam, ses principes et ses injonctions. Nous espérons que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues soutiendra l'État islamique d'Afghanistan dans sa lutte contre la production et le trafic des stupéfiants illicites, que l'ONU et la communauté internationale redoubleront d'efforts en vue d'un règlement prompt et pacifique du conflit afghan et que la communauté internationale fournira une assistance humanitaire aux populations civiles d'Afghanistan durement touchées par la guerre et la sécheresse. Je tiens à mentionner à cet égard que la sécheresse actuelle, la plus grave depuis 30 ans, aura des répercussions humanitaires terribles.

Nous remercions les chefs des délégations du Sommet du millénaire et de l'Assemblée générale des déclarations par lesquelles ils expriment leurs préoccupations légitimes quant aux dangers découlant de l'occupation du territoire afghan par l'alliance Taliban-Pakistan.

Nous apprécions et appuyons les efforts constants déployés par M. Francesc Vendrell, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, qui n'a épargné aucun effort et a pris soin de communiquer avec toutes les personnes concernées en vue d'apporter une solution pacifique au conflit afghan.

Je voudrais conclure en déclarant que l'ONU ne saurait aborder le nouveau millénaire sans traiter de manière adéquate les questions évoquées dans sa Charte, notamment la question de la non-ingérence. Cet organe international ne saurait non plus se faire l'apôtre de la mondialisation au sens vrai du mot quand la « talibanisation » menace la stabilité régionale dans notre partie du monde. Nul doute que la junte militaire pakistanaise ne demeure l'acteur principal dans cette tragédie immense et terrible de l'Asie.

Comme d'autres victimes du fléau des Taliban, nous nous demandons jusqu'où devra s'étendre la menace du « talibanisme », combien d'âmes devront périr par sa faute et combien de frontières il franchira avant que la conscience de la communauté internationale ne s'éveille, plus seulement pour envisager, mais pour

adopter des mesures de prévention immédiates et drastiques?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Mohammed Said Al-Sahaf.

M. Al-Sahaf (Iraq) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de féliciter M. Harri Holkeri de son accession à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale et je voudrais lui adresser nos meilleurs voeux dans l'accomplissement fructueux de sa tâche. Je voudrais également exprimer la très haute estime dans laquelle nous tenons son prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de la Namibie qui a dirigé, avec un talent remarquable, les travaux de la dernière session.

Le Sommet du millénaire s'est clos il y a quelques jours à peine et, dans un certain sens, il nous a donné l'occasion d'examiner la situation des relations internationales après l'effondrement de l'ordre international bipolaire. Nous avons pris note du nombre toujours croissant d'États qui se plaignent du contrôle unipolaire des affaires internationales et de l'importance des dangers que cette situation représente aussi bien aujourd'hui que dans l'avenir.

Il y a plus de 10 ans, l'Iraq avait appelé l'attention sur les signes avant-coureurs de nombreux dangers et problèmes fondamentaux, lesquels se sont aggravés depuis, et qui ont fait l'objet de multiples discussions lors du Sommet du millénaire. En février 1990, le Président Saddam Hussein avait mis en garde contre les dangers graves découlant du contrôle unilatéral assumé par les États-Unis d'Amérique et de son désir d'imposer son hégémonie sur le monde en général et sur la région du golfe Arabique et les pays arabes en particulier. L'Iraq avait également mis en garde contre les dangers représentés par son recours à des moyens et à des méthodes illégaux et immoraux pour réaliser cet objectif, notamment le recours à la force brutale, aux pressions, au chantage politique et économique, à l'ingérence dans les affaires intérieures des États, à l'encouragement des conflits de nature ethnique, religieuse ou sectaire et à l'utilisation des institutions internationales pour servir les intérêts de la politique américaine.

L'Iraq avait également attiré l'attention sur les faits suivants.

Premièrement, l'exploitation par les pays industrialisés, et en particulier par les États-Unis d'Amérique, des progrès scientifiques et techniques à des fins politiques en vue d'engloutir tous les pays du monde dans une grande vague de mondialisation capitaliste sous le prétexte que la mondialisation est un dénouement inéluctable auquel tout le monde doit se soumettre sans tenir compte de ses conséquences négatives et des dangers qu'elle représente pour la grande majorité des êtres humains.

Deuxièmement, l'adoption de deux poids deux mesures dans les positions politiques et l'indifférence vis-à-vis des normes juridiques et politiques du droit international, lesquelles visent à établir un équilibre entre les droits et les obligations et les intérêts des différents pays, sans aucune distinction ni discrimination.

Troisièmement, l'usage fréquent de la logique de la force et de l'opportunisme en exploitant les mécanismes de l'ONU pour obtenir l'adoption de résolutions favorisant la réalisation des objectifs politiques égoïstes d'un seul pays ou de quelques rares pays aux dépens des principes communs dans les relations internationales, sans se soucier au préalable des obligations qui sont énoncées dans la Charte des Nations Unies ou des principes de justice et d'équité, d'où le recours aux embargos et aux sanctions économiques globales en tant que but en soi ainsi qu'à la poursuite de politiques consistant à affamer les populations et à détruire les économies des pays et sociétés.

Quatrièmement, l'imposition de politiques unilatérales à la communauté internationale, par des mécanismes et dispositions extérieures au système international, et en considérant ceux-ci comme des substituts à ceux promulgués par l'Organisation des Nations Unies chaque fois que les puissances hégémoniques dirigées par les États-Unis craignaient une vive opposition de l'ONU à ces politiques unilatérales, comme on a pu le voir dans le cas de l'agression lancée par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord contre la République fédérale de Yougoslavie.

Cinquièmement, le phénomène de la manipulation et de la déformation des règles établies du droit international pour servir les politiques unilatérales des puissances hégémoniques dirigées par les États-Unis d'Amérique, par l'imposition d'interprétations étranges et bizarres de ces règles ou au mépris total de celles-ci lorsque les puissances en question ne sont pas en mesure de les soumettre à leurs interprétations bizarres.

Les tentatives fébriles visant à minimiser l'importance des principes de la souveraineté des États, de l'indépendance nationale, et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États sont un des exemples de ce phénomène dangereux.

Sixièmement, le phénomène qui consiste pour des États à ne pas s'acquitter de leurs responsabilités, lorsque cela ne leur est pas profitable d'un point de vue économique, comme c'est le cas pour la pollution de l'environnement, l'extension de la pauvreté dans le monde, et l'obstruction au développement des États du Sud, autant de cas où la responsabilité des pays industrialisés est parfaitement évidente.

Les dangers, les défis et les phénomènes négatifs que nous avons évoqués, et que de nombreux autres orateurs ont évoqué au cours du débat général, nous ont donné l'occasion de réfléchir, au sens large, aux solutions à adopter pour surmonter ces difficultés et ces problèmes. L'Iraq pense qu'à la base, l'ONU se doit d'agir de manière à exprimer réellement la volonté de tous les peuples et de toutes les nations. C'est dans cet esprit que la Charte des Nations Unies a été rédigée. Elle visait à mettre en place un système de sécurité collective reposant sur les intérêts collectifs. La stabilité et l'efficacité du système de sécurité collective reposent sur la coopération entre partenaires, sur le respect d'obligations spécifiques, et non pas sur des actions unilatérales ou sur la domination, comme c'est le cas aujourd'hui. Le droit des peuples et des nations de vivre dans la paix et la stabilité est le principal objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or, ce droit ne peut être garanti que s'il est fermement attaché au droit au développement économique et social, en l'absence de toute pression ou ingérence.

Ce noble objectif collectif ne peut être réalisé qu'en s'attachant au système des Nations Unies, en le réformant, en l'améliorant et en le dotant des capacités et des compétences nécessaires. Le Conseil de sécurité, en particulier, doit être réformé pour qu'il respecte ses obligations à l'égard de la communauté internationale et se limite à l'exercice de ses fonctions conformément à l'interprétation juste des principes et dispositions de la Charte. Il est également nécessaire de rétablir le rôle de l'Assemblée générale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin de garantir l'équilibre nécessaire lorsque le Conseil de sécurité n'assume pas ses responsabilités principales en vertu de la Charte, et lorsqu'il fait preuve d'un usage unilatéral et abusif dans l'exercice de ses pouvoirs.

La vague de mondialisation capitaliste qui envahit le monde aujourd'hui s'est étendue et ne cesse de creuser le fossé qui sépare les riches des pauvres dans le monde. Ce phénomène dangereux exige que l'on demande vigoureusement que les bases soient jetées pour un véritable partenariat international afin de restaurer la justice économique et sociale, aux niveaux tant national qu'international, de respecter le principe du partage équitable des progrès scientifiques et technologiques, et pour que les pays riches cessent d'utiliser la science et la technologie comme instruments pour imposer leurs politiques d'exploitation aux pays et aux peuples du monde. Un partenariat efficace entre les pays du Nord et du Sud s'oppose fondamentalement à cette logique de domination et de puissance unilatérales et à la transformation de la science et de la technologie en instruments politiques d'asservissement des autres. D'autre part, l'appel à la démocratisation de tous les pays demeure un appel creux tant que ses auteurs ne respectent pas les voies démocratiques dans la relations qu'ils entretiennent avec les États et au sein des organisations internationales. En outre, l'appel au respect du droit international et de sa primauté, au niveau des nations, demeure privé de toute crédibilité s'il n'est pas associé à un comportement qui montre que les défenseurs de ce droit respectent à la fois la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, les règles du droit international et le recours à la juridiction internationale en ce qui concerne l'interprétation et l'application des dispositions juridiques afin de maintenir l'équilibre délicat entre les pouvoirs et les responsabilités, et entre les droits et les obligations. Toute affirmation du respect des droits de l'homme ne doit pas se limiter aux droits civils et politiques. Elle doit comprendre, de manière tout aussi importante et insistante, les droits économiques, sociaux et culturels. Cette affirmation ne doit pas non plus négliger la grande diversité de civilisations et de cultures qui caractérise le monde. Par conséquent, il n'est pas acceptable d'imposer les caractéristiques culturelles et sociales d'une certaine culture à d'autres nations ou d'autres peuples.

La déclaration que je viens de faire n'a rien de théorique. Nous, en Iraq, nous avons souffert, et continuons de souffrir des mesures de domination et d'abus de la part des puissances hégémoniques dirigées par les États-Unis d'Amérique. Notre foi profonde dans le bien-fondé de notre position explique la résistance de notre pays et de notre peuple face à la dictature unipolaire.

Le régime des sanctions imposé à l'Iraq entre dans sa onzième année. À tous égards, ces sanctions sont l'équivalent d'un génocide et de l'application barbare d'un châtement collectif ou de représailles contre un peuple tout entier. Il n'y a plus le moindre doute que ces sanctions représentent une violation permanente et flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que du droit humanitaire international. Cette constatation a été confirmée par les rapports des organismes des Nations Unies, des organisations humanitaires et des organisations des droits de l'homme. Le témoignage le plus récent figure dans le document de travail adopté par la Sous-Commission de la promotion et la protection des droits de l'homme lors de sa cinquante-deuxième session tenue à Genève du 31 au juillet au 25 août 2000. Ce document affirme que le régime des sanctions contre l'Iraq est une action illégale en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

On sait bien que les Américains et les Britanniques prétendent que le programme « pétrole contre nourriture », qui a été conclu entre l'ONU et l'Iraq, allège quelque peu le poids des sanctions injustes imposées à l'Iraq. Mais ces propos inexacts s'effondrent aussitôt que l'on énonce les chiffres provenant de l'ONU elle-même. Cela fait plus de plus de trois ans et demi que ce programme a été mis en place, et au cours de cette période l'Iraq a exporté l'équivalent de 31,6 milliards de dollars de pétrole. De ce total, 9,5 milliards ont été attribués au Fonds d'indemnisation de Genève, un milliard a servi à financer les dépenses rémunératrices et administratives de l'ONU, alors que seulement 8,3 milliards de dollars ont été dépensés pour subvenir aux besoins du peuple iraquien.

Il y a également un certain nombre de fonds semi-gelés, d'un montant total de 10 milliards de dollars, destinés à répondre à certains besoins iraquiens, qui n'ont pas encore été déboursés en raison des obstacles placés par les Américains et les Britanniques. Parmi ces obstacles il y a la suspension scandaleuse de contrats relatifs à l'achat de produits destinés à des fins humanitaires. En tout, 1 173 contrats, pour une valeur de plus de 2 milliards de dollars, ont été suspendus.

Malgré la pression croissante de la communauté internationale pour que soit mis fin à ce génocide en cours, deux membres permanents du Conseil de sécurité – les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni – continuent de commettre ce crime en vue de protéger leurs intérêts et de réaliser leurs plans qui consistent à

déstabiliser la région du golfe Arabique et à conserver des foyers de tension pour y prolonger leur hégémonie ainsi que leur occupation militaire et le pillage des richesses de la région.

Les États-Unis ont déclaré ouvertement qu'ils sont prêts à utiliser leur droit de veto contre toute tentative visant à lever les sanctions imposées à l'Iraq. Il est vraiment honteux pour les États-Unis que la Secrétaire d'État elle-même, Madeleine Albright, ait déclaré lors d'une émission de télévision que la poursuite des sanctions valait bien la mort de 500 000 enfants irakiens.

Juste pour éclaircir les choses, je dirai que bien que les États Membres de l'ONU aient autorisé le Conseil de sécurité à agir en leur nom, à condition que le Conseil le fasse de manière conforme aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et à l'Article 24 de celle-ci, le Conseil de sécurité, dans le cas des sanctions globales imposées à l'Iraq, est allé bien au-delà des buts et des principes de la Charte, et est devenu une façade derrière laquelle une politique de génocide est commise contre un peuple tout entier. Il appartient donc aux États Membres de l'ONU d'exprimer leur opinion sur la question de savoir jusqu'à quel point le Conseil de sécurité a respecté fidèlement ce mandat. Il faut rappeler ici à cet égard, qu'aux termes de l'Article 25 de la Charte, les Membres de l'ONU conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la Charte. Ce qui veut dire que la mise en oeuvre des sanctions globales imposées à l'Iraq, qui sont devenues illégales en termes de droit humanitaire international et des droits de l'homme, n'a donc plus un caractère obligatoire pour les États Membres de l'Organisation.

Je dois également faire observer que mon pays est l'objet d'une agression quotidienne continue par des avions américains et britanniques dans les deux zones d'interdiction de survol imposées à l'Iraq, au nord et au sud de son territoire, par une décision unilatérale des gouvernements de Washington et de Londres. Ces appareils lancent leur offensive à partir de bases situées en territoire saoudien, koweïtien ou turc. Ces actions militaires continues, qui violent l'intégrité et la souveraineté de l'espace aérien iraquien, n'ont aucune base ni en droit ou dans la moindre résolution contraignante adoptée par les organes compétents des Nations Unies. Il s'agit en réalité d'actions unilatérales illégitimes de la part des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni.

Ces actes d'agression constituent d'une part une ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq et d'autre part une agression militaire continue contre l'Iraq sous la forme de l'imposition de ces deux zones d'interdiction de survol. Le caractère illégal de l'imposition de ces deux zones est confirmé par les déclarations officielles qui ont été faites par la Fédération de Russie, par la France et par la Chine, qui ont dès le départ exprimé leurs positions que l'imposition de ces zones d'interdiction de vol n'a jamais eu la moindre justification en droit. Cette position a également été appuyée par un ancien Secrétaire général de l'ONU qui, dans son livre intitulé *Unvanquished: A U.S.-U.N. Saga*, a clairement indiqué que l'argument des Américains selon lequel la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité, autorisant le lancement d'attaques contre l'Iraq pour imposer ses zones d'interdiction de survol, était sans fondement et que l'imposition de ces zones d'interdiction de survol, loin d'avoir été approuvée par le Conseil de sécurité, n'est rien d'autre qu'une mesure unilatérale prise par les gouvernements de Washington et de Londres.

Ces actes d'agression américains et britanniques ont entraîné des pertes matérielles et morales énormes pour l'Iraq et ont gravement endommagé l'infrastructure civile. Les pertes en vies humaines s'élèvent jusqu'à présent à plus de 300, alors que plus de 900 civils ont été blessés. Les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni doivent assumer la responsabilité de ces actes d'agression et de toutes leurs conséquences, conformément aux règles du droit international relatives à la responsabilité des États. Selon ces mêmes règles, cette responsabilité est partagée par l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie en raison de leur participation, de leur appui et de leur assistance dans l'accomplissement de ces actes d'agression. Le Gouvernement saoudien fournit aux agresseurs américains et britanniques des installations militaires et des bases dans les zones de Rafha, Dhahran, Khamis Mushait, Al-Jauf et Tabuk, à partir desquelles de nombreux avions américains et britanniques décollent pour venir attaquer l'Iraq. Quant au Koweït, ses dirigeants fournissent des services et des installations, sans parler de l'appui financier, aux agresseurs américains et britanniques dans leurs bases aériennes de Ali Al Salim et Ahmed Al Jaber.

L'Iraq a respecté ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En conséquence, le résultat logique qui s'ensuit est que

l'embargo imposé à l'Iraq doit être levé. D'autre part, la Charte exige que l'agression américano-britannique contre l'Iraq soit condamnée et que les coupables de cette agression et ceux qui participent à son exécution – en l'occurrence l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie – aient à en accepter la responsabilité internationale, avec toutes ses conséquences juridiques.

Nous ne pouvons, en aucune circonstance, accepter une situation injuste qui ne tienne pas compte de la preuve de notre respect de nos obligations et qui nous prive de notre droit légitime de faire lever l'embargo, comme l'exige la Charte et l'interprétation correcte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Un exemple flagrant de la manière dont on n'a pas tenu compte des indications relatives au respect de nos obligations et la façon dont notre droit à obtenir la levée de l'embargo a été dénié, est mis en évidence par la manière sournoise avec laquelle les États-Unis et le Royaume-Uni sont parvenus à faire de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, un moyen de priver l'Iraq de ses droits et de faire croire que celui-ci ne s'était pas complètement acquitté de ses obligations découlant des résolutions du Conseil de sécurité, et en particulier de la résolution 687 (1991). Quant à la résolution 1284 (1999), elle ne présente aucune solution, et elle n'est pas autre chose qu'un stratagème pour faire accepter la politique anti-iraquienne des Américains, telle qu'elle est concrétisée par la perpétuation de l'embargo. Nous avons donc clairement déclaré que nous n'aurions rien à faire avec une cette résolution.

La région du Moyen-Orient souffre d'une grave situation imputable au fait que l'entité sioniste qui occupe la Palestine arabe possède un énorme arsenal d'armes de destruction massive de toutes sortes – armes nucléaires, chimiques et biologiques – ainsi que des missiles balistiques à longue portée. L'entité sioniste qui occupe la Palestine refuse d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et refuse de soumettre ses installations nucléaires au régime global de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Cette position, outre qu'elle constitue une menace à la paix et à la sécurité dans la région du Moyen-Orient et dans le monde, illustre bien la politique de deux poids deux mesures adoptée par les États-Unis, qui arment l'entité sioniste et lui apportent un soutien sans limite et, en même temps, tentent de faire fi des dispositions du paragraphe 14 du dispositif de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui stipule

que les mesures que doit prendre l'Iraq doivent s'appliquer aux autres pays de la région pour que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes de destruction massive et de tous missiles vecteurs, ainsi que pour atteindre l'objectif d'une interdiction générale des armes chimiques. Le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure à cet égard, malgré le fait que l'Iraq ait pris toutes les mesures exigées. Par conséquent, la façon dont le Conseil de sécurité a agi sous la pression américaine dans ce contexte est un exemple flagrant de cette politique de deux poids deux mesures.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Marc Nteturuye, Chef de la délégation du Burundi.

M. Nteturuye (Burundi) : Au nom de la délégation burundaise et en mon nom propre, je voudrais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection pour conduire les travaux de la présente session de l'Assemblée. Ce choix est un honneur et une grande marque d'estime que la famille onusienne manifeste à vous-même et, à travers vous, à votre pays, la Finlande qui, par ailleurs, entretient de bonnes relations d'amitié et de coopération avec le Burundi.

Je tiens ensuite à rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie qui a dirigé de main de maître les travaux de la précédente session de l'Organisation. Nous avons particulièrement apprécié sa compétence, son esprit de dévouement et son sens élevé du devoir bien accompli.

Permettez-moi également de saluer l'action dynamique et novatrice de M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation, en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans le monde. Ma délégation apprécie hautement son rapport «Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle» qui fait une analyse pointilleuse et sans complaisance des grands défis de l'heure et propose en même temps la démarche à suivre pour les surmonter afin de vivre dans un monde à l'abri du besoin et libéré de la peur, sur une planète digne de nous.

Il me plaît enfin de souhaiter l'agréable bienvenue à Tuvalu en tant que nouveau Membre de notre Organisation et de le féliciter en même temps pour son choix judicieux de rejoindre nos rangs en ce début du millénaire.

Ma délégation appuie sans réserve et fait sienne la Déclaration du Sommet du millénaire adoptée par nos chefs d'État et de gouvernement le 8 septembre 2000, et souhaite vivement que les recommandations pertinentes de la quasi-totalité des dirigeants du monde ne soient pas laissées lettre morte. L'ONU et chaque pays en particulier doivent mettre en oeuvre des stratégies appropriées pour les traduire dans des actions concrètes susceptibles d'améliorer le sort de nos populations et de nos peuples, spécialement celui des plus démunis.

Au cours des assises du Sommet du millénaire qui se sont achevées le 8 septembre 2000, le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération qui représentait le chef de l'État avait déclaré à cette même tribune :

« Le peuple burundais est en train de tourner une page de son histoire. Un accord pour la paix et la réconciliation nationale a été signé le 28 août à Arusha devant le monde entier venu saluer l'événement. C'est un bond qualitatif dans un avenir définitivement meilleur pour le peuple burundais. » (*A/55/PV.7, p. 42*)

Plus loin le Ministre disait cependant que :

« Tout n'est pas réglé pour autant. ... le plus grand défi reste celui de mettre fin à la guerre, sans quoi l'application de l'accord est quasiment impossible. » (*Ibid.*)

La cessation de la guerre devait être négocié hier, le 20 septembre, lors de la réunion prévue à Nairobi entre le Gouvernement et la rébellion, en présence des chefs d'État de la région. Le Président de la République lui-même représentait le Gouvernement; les chefs d'État de la région et le médiateur bien sûr étaient là. Les trois partis politiques qui n'avaient pas signé l'Accord de paix le 28 août dernier, étaient également présents et l'ont signé, en présence des chefs d'État, portant ainsi au chiffre maximal le nombre des parties qui avaient négocié l'Accord.

Quant à la rébellion, seul un mouvement, le FNL, était représenté par son chef. Le chef de l'autre mouvement, le CNDD-FDD qui est le plus important, n'a pas fait le déplacement. Les deux mouvements ont refusé de négocier quoi que ce soit, de rencontrer la délégation du gouvernement, se contentant de répéter leurs préalables et d'arguer qu'ils doivent d'abord consulter leur base avant de s'engager.

Le rendez-vous a donc été raté; l'espoir des Burundais de voir enfin les violences s'arrêter est fauché; et l'application de l'Accord de paix est compromise. Les signataires de l'Accord de paix et de réconciliation négocié depuis deux ans se voient accusés d'être des «traîtres» et des «faux belligérants», et on leur demande de reprendre les négociations. Cette même rébellion va jusqu'à mettre en doute la bonne foi des leaders qui ont parrainé les négociations et la signature de l'Accord de paix.

La rébellion, avant de dénoncer l'Accord de paix signé le 28 août dernier, s'était d'abord cachée derrière une série de préalables à la négociation du cessez-le-feu, dont les deux principaux sont les suivants. Le premier préalable était le démantèlement des camps de regroupement. Ce préalable est sans objet depuis le 31 juillet dernier, car en effet, le Gouvernement s'était engagé à terminer le démantèlement desdits camps à cette date là, et il a tenu promesse comme l'a confirmé l'Organisation des Nations Unies, sur base des rapports établis par ses organismes opérant sur le terrain au Burundi. Le facilitateur, M. Nelson Mandela lui-même, s'est fait publiquement l'écho de cette confirmation lors de la signature de l'Accord de paix le 28 août dernier.

Le deuxième préalable était relatif à la libération des prisonniers politiques – une question qui a suscité beaucoup de controverses au sein des parties en négociation. Mais d'ores et déjà, grâce aux compromis auxquels ces derniers sont parvenus et qui sont consignés dans l'Accord de paix à l'article 15 et point 20 du protocole 2, le Gouvernement actuel peut créer une commission indépendante chargée d'enquêter entre autres sur le problème des conditions carcérales et des prisonniers politiques.

M. Vohidov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.

C'est pourquoi il vient d'en saisir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il dépêche au Burundi une équipe d'experts en droit pénal, afin d'enquêter en toute liberté sur l'existence ou non de prisonniers politiques au Burundi. Il n'est donc plus possible de traiter cette question en dehors de cet Accord, sous peine de mettre en péril tout le processus de paix. Les Burundais ont eu l'occasion d'expliquer au Facilitateur combien ce problème est délicat lors de ses deux visites au Burundi, pour lesquelles le Gouvernement et la population le remercient vivement.

Les Burundais souffrent énormément de la guerre; ils voudraient respirer enfin l'air de la paix. Des embuscades meurtrières aveugles contre des passagers sur les routes, des attaques contre des populations innocentes sur les collines, dans les camps de déplacés, des vols de bétail, des destructions de maisons, de récoltes, d'infrastructures sociales, etc. Il faut que tout cela cesse pour qu'enfin le pays retrouve la paix et la tranquillité.

Poser des conditions pour arrêter les violences relève de la cruauté et la communauté internationale doit condamner cette attitude et ses auteurs. Face à cette intransigeance de la rébellion, le Gouvernement burundais demande à la région et à la communauté internationale d'appliquer les dispositions de l'article 2 de l'Accord de paix qui prévoit que si les groupes armés des parties non signataires rejettent l'invitation faite dans l'Accord de suspendre les hostilités et de s'engager dans des négociations pour le cessez-le-feu, les garants de l'Accord, spécialement les Gouvernements des États voisins et les organisations internationales prendront « les mesures nécessaires pour interdire, démobiliser, désarmer et le cas échéant, arrêter, détenir et rapatrier les membres de ces groupes armés et, en outre, prendre toutes les mesures appropriées contre toute partie qui encourage et soutient de telles activités ».

En l'absence du cessez-le-feu en effet, non seulement des innocents continuent de mourir, mais aussi les réfugiés et les déplacés ne peuvent pas rentrer chez eux, l'assistance en vue de la reconstruction ne peut pas commencer, et même les institutions de transition une fois mises en place ne pourront pas fonctionner comme il faut. Pourquoi la communauté internationale devrait-elle rester silencieuse lorsque deux mouvements armés tiennent en otage tout un peuple qui avait placé tant d'espoir dans l'Accord de paix signé maintenant par 19 parties sur 19, c'est-à-dire la totalité des négociateurs?

Le Gouvernement, quant à lui, et comme il l'a souvent répété, est prêt à négocier directement avec la rébellion et à conclure le plus vite possible le cessez-le-feu. Il va aussi poursuivre l'action d'explication de l'Accord de paix à la population afin qu'elle adhère à son contenu et à son programme. Il continue également les consultations en vue de parvenir à des solutions de compromis sur les réserves exprimées par certaines parties au sujet de l'Accord et à d'autres questions restées en suspens.

Il serait illusoire de croire que le Burundi parviendra à la paix et à la sécurité sans un environnement favorable dans la sous-région et sur le continent africain. Malheureusement, rien ne permet encore d'espérer que la paix va bientôt se matérialiser dans la région des Grands Lacs. Les Accords de Lusaka signés en août 1999 nous donnent de faibles espoirs avant d'entrer réellement en vigueur. Ils constituent pourtant un fondement important pour la résolution du conflit en République démocratique du Congo. Le Sommet qui a eu lieu encore une fois à Lusaka du 14 au 15 août 2000 s'est, hélas, soldé par un échec alors qu'il constituait une chance de plus d'asseoir les bases de la paix. Cependant, une occasion manquée ne doit pas nous décourager. Nous voulons exprimer ici tout notre soutien au Président Frederick Chiluba de la République de Zambie pour les efforts inlassables qu'il déploie pour le bon aboutissement de la question congolaise et l'encourageons à rester persévérant.

Quant à moi, et contrairement aux allégations faites par le Chef de la délégation de la République démocratique du Congo du haut de cette tribune le samedi 16 septembre 2000, je voudrais réaffirmer que le seul intérêt de mon pays, le Burundi, consiste à maintenir la sécurité sur ses frontières et qu'il ne nourrit aucune ambition, ni politique ni économique, vis-à-vis d'un quelconque pays voisin. En toute réciprocité, nous souhaitons qu'il en soit de même de la part de nos pays voisins, en particulier ceux-là mêmes qui abritent et assistent la rébellion burundaise.

Il faut que chaque pays en particulier, et la sous-région en général, puissent se concentrer sur les problèmes de développement. En tout état de cause, l'idéologie du génocide qui mine toute la région des Grands Lacs et la multitude des rébellions armées qui s'en font les champions ne seront vaincues que par les efforts concertés et déterminés de tous les États de la région des Grands Lacs, avec le soutien actif de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement pour les pays des Grands Lacs envisagée déjà depuis quelques années ne pourra connaître un bon aboutissement que quand chaque pays de la région aura franchi une étape significative vers l'assainissement de la politique intérieure.

Au moment où l'Organisation tenait le Sommet du millénaire, elle a choisi une occasion combien opportune pour s'interroger sur les grands défis qui

l'attendent pour le siècle prochain, à savoir : la paix, la sécurité et le désarmement d'une part, le développement et l'éradication de la pauvreté d'autre part.

Comme le résume si bien le Secrétaire général dans son rapport, il s'agit de vivre à l'abri de la peur et à l'abri du besoin. Quoique ces deux objectifs soient l'essence même de l'Organisation, force est de constater que nous sommes hélas loin du compte. Des guerres fratricides continuent de surgir ici et là et les feux prennent trop longtemps à s'éteindre. Des conflits éclatent sur les frontières de pays voisins et des communautés entières sont réduites à l'errance. Face à la multiplicité des conflits et à leur complexité, la communauté internationale n'enregistre souvent que des succès mitigés. À l'instar d'autres chefs de délégations qui m'ont précédé, je suis enclin à me demander pourquoi l'Organisation ne fait pas mieux dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que dans le maintien de la paix.

Nous appuyons donc fermement l'application des précieuses recommandations du rapport Brahimi émanant d'une étude approfondie commandée par M. Kofi Annan sur les activités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix. Nous nous réjouissons des dispositions déjà prises par le Secrétaire général pour les préparatifs d'un plan détaillé de mise en oeuvre de ces recommandations.

Si l'Organisation procédait à une introspection, nous trouverions probablement que l'une des premières causes de ses échecs réside dans le fonctionnement même de l'ONU. Le Conseil de sécurité décide de tout et trop lentement. Face à des urgences, on rencontre trop de tergiversations dues à des calculs politiques souvent mal compris par la communauté internationale.

Depuis 50 ans, ce sont les mêmes qui décident du sort de l'humanité en sauvegardant en toute priorité les intérêts de certains États. Les peuples en quête de secours urgent gardent ainsi l'impression d'être pris en otage ou laissés à eux-mêmes, car la solidarité internationale tant espérée n'arrive pas. Ma délégation réitère donc le vœu de repenser le fonctionnement, la composition et les attributions du Conseil de sécurité pour sa redynamisation et sa réadaptation aux mutations permanentes.

La question de la représentation équitable de toutes les régions du monde au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres aussi bien permanents que non permanents mérite toute notre at-

tion. Elle répond ainsi aux impératifs de démocratie et de légitimité dans la prise de décisions au sein de cet organe combien important de l'ONU. En effet, seule cette réforme pourra redonner confiance à tous les États Membres en restaurant la force de la loi dans les affaires internationales car aujourd'hui les nations faibles se voient quasiment confrontées à la loi de la force.

Pour ce faire, la mise en place de la Cour pénale internationale, dont le Statut a été adopté à Rome en 1998, servira d'outil essentiel pour lutter contre l'impunité.

Alors que les sanctions sont du seul ressort du Conseil de sécurité, le Burundi a vécu sous un régime de sanctions économiques imposées par des pays voisins depuis le 31 juillet 1996 jusqu'en janvier 1999, en violation de la Charte des Nations Unies, puisque ce n'est pas le Conseil de sécurité qui en avait pris l'initiative. Comme on l'a observé, ces sanctions se sont révélées à la fois injustes et contre-productives. Les personnes qui en ont le plus souffert sont des populations innocentes, des personnes âgées, des femmes et des enfants, à cause des effets pervers de ces mêmes sanctions sur le plan social et économique. Par conséquent, le Conseil de sécurité ne devrait recourir à des sanctions ciblées que dans des situations suffisamment graves et exceptionnelles, lorsque d'autres moyens de pression ont échoué, afin d'éviter des abus préjudiciables à l'ensemble de la population.

L'autre aspect qui constitue un obstacle majeur à la paix mondiale est la prolifération des armes légères, paradoxalement dans les pays pauvres. Seuls des efforts conjugués de tous les États pourront venir à bout de ce phénomène, car les industriels d'armement et les marchands d'armes forment un réseau mondial représentant de gros intérêts financiers. Tout programme de maintien de la paix devrait donc comporter un volet prioritaire de contrôle de fourniture en armes légères, étant donné que c'est de celles-ci dont se servent la plupart des mouvements clandestins pour semer la mort et la désolation par le terrorisme.

En outre, la peur ne peut être dissipée dans le monde tant que persistera une certaine compétition en matière de production d'armes de destruction massive. L'Organisation devra mettre tout en oeuvre pour aboutir à la dénucléarisation totale et globale à moyen terme. Cette menace permanente qui pèse sur l'humanité hypothèque tous les espoirs d'un monde de paix

dont rêvaient les pères fondateurs de l'Organisation mondiale.

Ceux qui ont la responsabilité de gérer certains des pays les moins nantis du monde se rendent compte au quotidien que faire régner la paix dans une communauté affamée et démunie du minimum vital constitue une véritable gageure. Un proverbe de notre langue nationale, le kirundi, dit « Qui se couche l'estomac vide se lève le coeur plein de haine ». Il n'est un secret pour personne que le monde regorge de richesses et de ressources de toute nature. Mais il n'empêche que dans certaines parties du monde, des êtres humains meurent de faim ou de malnutrition tandis que leurs semblables baignent dans l'opulence dans d'autres parties du monde et même dans leurs propres pays et dans les mêmes villes. Cela implique que la coopération véritable sera celle qui incite à accroître la production et les revenus qui permettront à nos populations de se prendre en charge en matière de santé, d'éducation, d'alimentation saine et d'habitat décent. En consentant une aide plus importante en faveur des pays pauvres, les pays riches œuvrent non seulement pour un monde plus juste, mais aussi pour plus de sécurité de leurs populations.

Le rapport du Secrétaire général, présenté à l'Assemblée du millénaire au titre du point 49 b) de l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session, souligne notamment, et à juste titre, la gravité de la tragédie provoquée par la pandémie du VIH/sida à travers le monde, en focalisant une attention particulière sur l'Afrique. Sur les 36 millions de personnes séropositives, plus de 23 millions se trouvent en Afrique subsaharienne. Dans cette même région, toujours selon le rapport, plus d'un enfant sur 10 est orphelin de mère à cause du sida. En 2010, on fait des prévisions les plus pessimistes, à savoir 40 millions d'orphelins. Le Burundi n'échappe pas non plus à cette épidémie dangereuse, qui a fait son apparition au début des années 80 et continue à faire des ravages aujourd'hui par milliers, surtout au sein des populations les plus actives et par conséquent les plus productives.

Entre-temps, avec le concours de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres intervenants, à qui nous tenons à exprimer nos vifs remerciements ici, mon gouvernement a lancé une politique vigoureuse de prévention contre le VIH/sida. Un fonds spécial a été créé pour la lutte contre ce fléau qui risque de décimer des générations entières. C'est pourquoi nous faisons nôtres les

recommandations du Secrétaire général pour la réduction du taux d'infection par le VIH, notamment par l'intensification de l'accès à l'information, à l'éducation et aux services des soins de santé pour les personnes déjà atteintes. Mais nous recommandons qu'en même temps l'industrie pharmaceutique puisse bénéficier de tout l'appui financier nécessaire pour la mise au point d'un vaccin efficace et abordable afin d'éradiquer ce mal de fin de siècle.

Avant de nous assurer d'avoir édifié un monde plus sûr et prospère, nous devons garder en conscience qu'il nous incombe de léguer à nos enfants une planète équilibrée sur le plan écologique. Hélas, force est de constater que les progrès industriels censés générer la prospérité rendent de plus en plus le milieu naturel insalubre. Il s'avère urgent de maîtriser la qualité de la production industrielle et le phénomène démographique surtout en milieu urbain si l'on veut sauvegarder la qualité de la vie des générations futures.

Nous nous sommes souvent comportés comme si la nature restait saine sans effort. Aujourd'hui la désertification menace beaucoup de pays hier couverts de verdure. La sécheresse a envahi des régions hier traversées par de grands cours d'eau. Là où l'eau coule encore en quantité suffisante, c'est à coup de millions de dollars qu'il faut la traiter pour la rendre consommable par l'homme.

Ma délégation voudrait amplifier l'appel que le Secrétaire général a lancé à tous les États Membres à l'occasion du Sommet du millénaire afin d'assurer le financement de l'évaluation des écosystèmes avant qu'il ne soit trop tard. Il en résulterait sans doute un programme clair et réaliste de protection de l'environnement.

Pour terminer, malgré la situation difficile dans laquelle il vit depuis quelques années, le Burundi, en étroite collaboration avec les autres États Membres, ne cessera d'oeuvrer pour la réussite des objectifs poursuivis par l'Organisation. Notre souhait est que l'ONU s'adapte aux défis actuels et à l'évolution des relations internationales pour le bonheur de l'humanité tout entière.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hussain Shihab, Chef de la délégation des Maldives.

M. Shihab (Maldives) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer aux orateurs

précédents pour féliciter M. Holkeri de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à cette session historique. C'est un hommage rendu à sa vaste expérience politique et aux contributions précieuses de son pays, la Finlande, à l'activité de notre Organisation.

Je voudrais également remercier son prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, pour la façon excellente dont il s'est acquitté de ses responsabilités durant la cinquante-quatrième session.

Je voudrais aussi rendre un hommage particulier à notre Secrétaire général, Kofi Annan, pour l'inspiration que nous puisons à le voir diriger l'ONU et pour l'autorité morale qu'il a apportée à notre Organisation. Son rapport au Sommet du millénaire, « Nous, les peuples », restera un phare lumineux et puissant dans notre effort pour faire du monde un endroit plus juste et plus pacifique pour les générations à venir, et faire de l'ONU au XXI^e siècle une Organisation plus effective, plus efficace et plus attentive.

Il y a exactement 35 ans aujourd'hui, les Maldives étaient admises à l'ONU. Nous étions fiers de siéger dans cette instance mondiale qui a vu ses activités, son influence et le nombre de ses membres augmenter régulièrement. Aujourd'hui, nous sommes heureux d'accueillir parmi nous l'État insulaire de Tuvalu. Nous nous réjouissons de travailler avec Tuvalu pour faire progresser la cause des petits pays insulaires en vue d'un monde plus humain du point de vue économique, plus juste du point de vue social et plus respectueux de l'environnement dans l'avenir.

Les guerres, la faim et la famine ont défiguré une grande partie du XX^e siècle. Le terrorisme, les drogues et la diffusion du VIH/sida menacent de détruire la paix et la prospérité des générations à venir. L'inégalité économique et l'injustice sociale ont eu tendance à augmenter, malgré de nombreux efforts louables accomplis pour lutter contre elles. Alors que les progrès technologiques apportent à beaucoup des richesses et des perspectives jusque-là inconnues, bien plus nombreux sont ceux qui continuent de vivre dans le dénuement, et leurs existences s'en trouvent de plus en plus marginalisées dans un monde en rapide mutation.

Il y a seulement quelques jours, le Sommet du millénaire rassemblait le plus grand parterre de dirigeants mondiaux de toute l'histoire humaine. Ce n'était pas seulement une occasion historique, mais une occasion qui a aussi ravivé les espoirs et les aspirations des

peuples du monde. Adoptée durant le Sommet, la Déclaration du millénaire trace la perspective future d'un monde dans lequel les êtres humains reçoivent à juste titre la place de choix dans nos efforts pour redessiner l'avenir de l'humanité. Comme le Président de mon pays, M. Abdul Gayoom, l'a déclaré au Sommet du millénaire : « L'écart qui existe entre les attentes et les résultats doit être comblé » (A/55/PV.3, p. 81).

Les dirigeants du monde ont reconnu les dangers qui menacent l'avenir de l'humanité. Ils se sont engagés en faveur d'un monde meilleur, un monde plus juste, un monde qui se réjouit de sa diversité raciale, religieuse et culturelle. Ils se sont engagés à renforcer l'Organisation des Nations Unies de telle façon qu'elle dispose des ressources et des capacités nécessaires pour remplir les espoirs contenus dans le rapport « Nous, les peuples ». Il nous reste maintenant à traduire ces mots en actions, à transformer la rhétorique en réalité. Nous devons passer à l'action maintenant.

Pendant plus de deux décennies, les Maldives ont réussi à accomplir un progrès économique et social significatif. Nous sommes fiers en effet de ce à quoi nous sommes parvenus, avec les ressources limitées à notre disposition. Un environnement politique stable, le soutien de la communauté internationale et la créativité de la population se sont combinés pour favoriser notre croissance économique. Cependant, cela ne réduit en rien la vulnérabilité de notre économie. Nous avons toujours une base économique faible et étroite qui repose sur la pêche et le tourisme, deux secteurs extrêmement tributaires de phénomènes extérieurs que bien souvent nous ne contrôlons pas. De fait, la précarité de notre économie apparaît immédiatement chaque fois que le prix du thon chute sur le marché international. De même, chaque récession dans l'économie des grands marchés touristiques, ou l'instabilité dans notre partie du monde projettent une grande ombre sur notre secteur du tourisme.

Nous ne voulons pas porter à jamais l'étiquette « pays moins avancé ». Nation petite mais fière, nous aimerions, nous aussi, être un pays autosuffisant. Malheureusement, la fierté nationale ne nourrit pas notre population et n'éduque pas nos enfants. C'est pour ces raisons que durant la réunion du Conseil économique et social, en juillet dernier, les Maldives ont milité contre leur retrait de la liste des pays les moins avancés, retrait qui sans aucun doute nous prendrait au dépourvu. En effet, nos succès en matière de développement, jusqu'à présent, ont largement reposé sur les prêts conces-

sionnels et l'aide au développement dont nous avons bénéficié en tant que pays moins avancé. Le retrait de ces aides et concessions, en cette phase cruciale de notre développement, paralyserait gravement nos efforts de développement. Notre économie fera un pas en arrière si nous perdons l'accès préférentiel aux marchés. Le poids de notre endettement deviendra insoutenable.

Nous puisons quelque réconfort dans la décision prise par le Conseil économique et social de reporter l'étude de la recommandation sur le retrait des Maldives de la liste des pays les moins avancés. Nos efforts de développement rencontrent des obstacles si formidables que le retrait de la liste n'est pas justifié à l'heure actuelle. Notre fragmentation géographique et notre éloignement des principaux marchés augmentent nos vulnérabilités. Nombre d'entre elles sont uniques. Les Maldives ne sont pas simplement une nation insulaire. Elles sont une nation composée d'îles. En fait, elles comptent plus de 1 100 petites îles au ras du niveau de la mer. Notre population est éparpillée sur 198 îles. Chacune de ces îles doit être pourvue de l'infrastructure administrative et socioéconomique adéquate. Les traits propres à notre sol pauvre et poreux interdisent la plupart des cultures, et les options de diversification économique sont extrêmement limitées. Les coûts de transport et de communication sont prohibitifs. C'est pourquoi nous avons demandé à la communauté internationale de considérer notre situation de plus près et de réexaminer notre retrait de la liste des pays les moins avancés. Nous espérons que la communauté internationale le comprendra et se prononcera en notre faveur.

Depuis l'adoption du Programme d'action de la Barbade, les petits États insulaires en développement attendent de la communauté internationale qu'elle tienne les promesses faites à la Conférence des petits États insulaires en développement. Entre-temps, les défis économiques et écologiques se sont multipliés. C'est pourquoi nous sommes heureux qu'au Sommet du millénaire, les dirigeants du monde aient une fois de plus mis en relief les besoins particuliers des petits États insulaires en développement, y compris le besoin de concevoir un indice de vulnérabilité qui puisse véritablement appréhender les spécificités uniques de ces États. Les dirigeants se sont aussi résolus à appliquer rapidement et complètement le Programme d'action de la Barbade et les dispositions résultant de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Voilà des faits nouveaux bienvenus qui, nous

l'espérons, se concrétiseront rapidement en initiatives de la communauté internationale.

Je voudrais souligner l'importance de la mise au point rapide d'un indice de vulnérabilité que cette Assemblée appelle de ses vœux. En élaborant cet indice, la communauté internationale devrait, nous semble-t-il, prendre en compte non seulement les facteurs communs aux pays insulaires, mais aussi les spécificités singulières de ces États. Par exemple, certains sont davantage touchés par l'érosion du rivage ou la décoloration du corail, alors que d'autres sont exposés aux cyclones et ouragans.

Les Maldives ont toujours exprimé leur préoccupation concernant les conséquences négatives pour les petits États insulaires de la dégradation de l'environnement. Nous nous réjouissons de l'adoption du Protocole de Kyoto. Malheureusement, la lenteur avec laquelle il est ratifié par la communauté internationale continue de mettre en danger les nombreux petits États insulaires en développement. Il est ainsi regrettable qu'à ce jour, 23 pays seulement aient ratifié le Protocole.

Mais nous sommes satisfaits de voir que la Déclaration du millénaire demande à la communauté internationale d'accélérer la ratification rapide du Protocole de Kyoto pour assurer son entrée en vigueur d'ici le dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 2002. Nous demandons à l'ONU d'assumer un rôle directeur en concrétisant la détermination exprimée par nos dirigeants au Sommet. Comme le Président des Maldives, intervenant au Sommet du millénaire, l'a déclaré :

« La quête du progrès que mène l'humanité doit être soutenue. Nous n'avons pas le droit de détruire la terre. Les dégâts écologiques doivent cesser. Le réchauffement de la planète doit être freiné. Tous les pays de très faible altitude doivent être sauvés. » (A/55/PV.3, p. 13)

La protection et la sécurité des petits États continuent d'être une question décisive pour mon pays. Parmi les 189 États Membres qui composent aujourd'hui l'Organisation, beaucoup sont des petits pays qui ont besoin d'une protection contre plusieurs menaces à leur sécurité. Les Maldives pensent que dans le cadre de la paix et de la sécurité internationales, priorité majeure à l'ordre du jour de l'ONU, la sécurité des petits États devrait continuer de recevoir une considé-

ration spéciale en tant qu'obligation politique et morale de la communauté internationale. L'intérêt et la préoccupation de l'Organisation à l'égard de cette question ne doivent pas diminuer, même à l'avenir.

La mondialisation est aujourd'hui une réalité. Aucun pays, grand ou petit, ne peut survivre seul contre la vague de la mondialisation et la révolution numérique qui est en train de façonner le monde moderne. La mondialisation doit profiter à tous les pays et ses coûts doivent être pris en charge de façon égale par tous les pays. Les exportations des pays les moins avancés doivent bénéficier d'un accès sans droits de douane ni quotas aux marchés des pays développés. Ces pays méritent un allègement de leur dette, qui peut aller jusqu'à son annulation, contre des engagements de réduire la pauvreté susceptibles de preuve. L'aide au développement doit être accrue. Nous espérons que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue l'an prochain, permettra l'avènement d'une nouvelle ère du développement pour les pays les moins avancés.

Au cours de l'an dernier, l'ONU a pu enregistrer plusieurs importants succès. Les sessions de suivi des conférences mondiales sur les femmes et sur le développement social ont réaffirmé les objectifs pour l'instauration d'une société plus juste et plus tolérante. Des progrès modestes mais appréciables ont été réalisés par la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vue d'affranchir le monde du fléau des armes nucléaires. Les efforts pour créer une Cour pénale internationale vont de l'avant. Un cadre appréciable de renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été élaboré dans le rapport Brahimi (A/55/305).

Mais plusieurs insuffisances et sujets de frustration continuent d'affliger la communauté internationale. Les conflits basés sur l'arrogance ethnique font rage; la pauvreté persiste à un niveau moralement intolérable. La diffusion de la pandémie du VIH/sida appelle une réponse d'urgence. La paix et la sécurité internationales continuent d'être menacées par le terrorisme et les cartels de trafic de drogues travaillant dans certains pays et à travers les frontières.

Un règlement de paix global et permanent au Moyen-Orient ne s'est toujours pas concrétisé. Ceci est décevant. Nous aimerions redire notre plein appui à la cause du peuple palestinien et encourager les garants du processus de paix au Moyen-Orient à continuer

leurs efforts pour instaurer une paix durable dans la région.

La situation dans le Golfe continue de nous troubler. La paix, le progrès et la sécurité dans cette région ne peuvent être assurés tant que des solutions à toutes les questions ne sont pas respectées pleinement par toutes les parties concernées, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous voudrions réaffirmer notre appui à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Koweït. Comme je l'ai déjà dit, nous continuons de penser que l'ONU a l'obligation d'assurer la sécurité et l'intégrité territoriale de tous les États Membres, y compris des petits États.

Les Maldives sont fermement convaincues que les divers défis auxquels le monde fait face aujourd'hui ne peuvent être affrontés que dans un cadre multilatéral où l'ONU doit jouer le rôle central. En dépit des nombreuses insuffisances, l'Organisation reste la seule organisation universelle où les questions mondiales peuvent être traitées. Nous pensons qu'un monde de plus en plus interdépendant requiert un système multilatéral renforcé, avec un régime juridique international effectif et respecté par toutes les nations. C'est fortes de cette conviction que les Maldives sont devenues un État Partie à un certain nombre de conventions et traités internationaux, y compris les huit conventions et traités auxquels nous sommes devenus Partie durant le Sommet du millénaire, saisissant l'occasion offerte par le Secrétaire général.

Nous appuyons fermement les mesures prises par le Secrétaire général pour réformer notre Organisation. Même s'il y a eu de grands progrès, beaucoup reste à faire. Il est essentiel de réformer le Conseil de sécurité pour qu'il reflète la réalité politique du monde moderne, si l'Organisation doit rester une organisation crédible et efficace, assurée de la confiance des peuples du monde. La réforme de l'ONU doit viser à renforcer sa légitimité, en la rendant plus démocratique et plus transparente et en renforçant sa capacité de défendre le principe de l'égalité entre nations.

Au Sommet du millénaire, nos dirigeants ont tracé la voie à suivre. Il nous appartient de progresser ensemble, au profit des peuples du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. M. Stanislaus Mudenge.

M. Mudenge (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter M. Harri Holkeri, de la Finlande, de son élection à la présidence de cette session historique de l'Assemblée générale. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter son prédécesseur, mon frère et collègue, M. Theo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de la Namibie, de son excellent travail.

Le Zimbabwe s'associe aux autres membres de l'Assemblée pour se féliciter de l'admission de Tuvalu comme 189e État Membre de l'ONU.

Comme on ne peut jamais assister qu'à une seule Assemblée du millénaire dans sa vie, je suis tout particulièrement honoré et heureux de m'adresser en cette occasion à l'Assemblée. Le XXe siècle a probablement été le plus chargé d'événements dans l'histoire et l'expérience du Zimbabwe. À l'heure d'entrer dans le XXIe siècle et dans le nouveau millénaire, le peuple du Zimbabwe est en train de refermer, de façon très symbolique mais également historique, des chapitres douloureux de son passé, qu'il est indispensable de mettre derrière nous pour jeter les fondations d'un avenir meilleur.

Les inégalités structurelles sont une réalité fondamentale du passé colonial de l'Afrique, avec laquelle nombre de pays comme le mien doivent encore se débattre à ce jour. Soixante-dix pour cent des meilleures terres arables du pays sont encore aux mains de moins de 1 % de la population – soit quelque 4 500 colons et leurs descendants. Et cela dans un pays de près de 13 millions d'habitants. C'est un fait historique que le régime colonial nous a privés par la force de ces terres sans nous donner le moindre dédommagement. Au moment où je parle, le Gouvernement zimbabwéen est en train de récupérer 5 des 12 millions d'hectares de nos meilleures terres pour y établir des paysans sans terre.

Le processus de réforme agraire du Zimbabwe a pour objectif non seulement de corriger les injustices imposées à notre société par le colonialisme, mais aussi de redonner à notre peuple son patrimoine et ses moyens fondamentaux de subsistance et de participation économique. Dans cette tâche, nous n'avons pu compter ni sur la coopération des catégories de notre société auxquelles le colonialisme avait légué des privilèges particuliers, ni sur la reconnaissance ou l'appui des anciens colonisateurs qui ont voulu ces privilèges. Dans la poursuite de leur politique, ces intérêts puissants se servent de leur poids financier et de leur

contrôle des médias non seulement pour étouffer notre économie, mais aussi pour nous peindre sous leurs couleurs les plus noires aux yeux du monde.

Nous ne pouvons parler du bout des lèvres en faveur des droits de l'homme, de l'égalité et de l'élimination de la pauvreté pour défendre à la minute suivante une inégalité qui condamne la majorité à une vie de misère abjecte. Nous invitons tous nos partenaires à percer les faux-semblants de la grande campagne négative et raciste des médias, à se renseigner sur notre peuple et sa soif véritable de justice, de redistribution et de réforme agraire et à nous aider à éliminer les obstacles qui limitent la capacité qu'ont les pauvres de bénéficier de leur économie et de contribuer à sa croissance.

Notre détermination d'entreprendre la réforme agraire au Zimbabwe est l'un des « crimes » cités dans la loi de 2000 dite pour la démocratie au Zimbabwe, adoptée par le Sénat américain en juin dernier et dont le Congrès est saisi en ce moment. Cette loi a pour objectif d'imposer le résultat de notre processus de réforme agraire et cherche à usurper pour ainsi dire l'autorité du Parlement du Zimbabwe. Le paradoxe, c'est que cette loi dite pour la démocratie propose d'autoriser un investissement en dollars américains équivalant à quelque 300 millions de dollars du Zimbabwe, cela pour encourager les partis d'opposition au Zimbabwe. Ce montant, qui sera exclusivement destiné aux partis d'opposition, représente plus du quadruple des 70 millions de dollars du Zimbabwe distribués par le Trésor du Zimbabwe à tous les partis politiques qui ont atteint le seuil requis de représentation au Parlement. Sommes-nous censés rester les bras croisés et regarder impuissants des forces extérieures à notre pays nous dicter notre destin? Où sont, je le demande, notre autodétermination et notre souveraineté, pour lesquelles notre peuple a versé tant de sang et sacrifié tant de vies?

Cette mesure cherche à nuire encore davantage aux destinées du Zimbabwe en donnant aux directeurs du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, citoyens des États-Unis, des directives permanentes de vote contre le Zimbabwe à chaque occasion qui se présentera. Cela signifie que, même si le Zimbabwe satisfait à toutes les conditions macroéconomiques et fait preuve de toute la discipline budgétaire requise, il sera tout de même disqualifié lorsqu'il cherchera à obtenir de l'aide auprès des institutions de Bretton Woods, en vertu de considérations politiques

qui sont totalement étrangères aux critères techniques stipulés.

Quelles sont au juste les règles du jeu, et devant qui ces institutions financières internationales sont-elles donc responsables? Avons-nous besoin de justifier davantage l'appel retentissant lancé en faveur d'une nouvelle structure financière internationale? Car si la structure financière internationale actuelle est entièrement asservie aux intérêts des riches et des puissants, jusqu'à satisfaire leur tout dernier exploit extraterritorial, elle reste à jamais insensible aux besoins des petits, des faibles et des pauvres pour survivre.

L'engagement du Zimbabwe en République démocratique du Congo, décidé pour aider à éviter les violences, les effusions de sang et le renversement d'un gouvernement légitime, est un autre des « crimes » mentionnés dans la loi pour la démocratie au Zimbabwe. Sur l'invitation du Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Zimbabwe, avec d'autres alliés de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), a envoyé des contingents en République démocratique du Congo pour repousser l'invasion de ce pays par deux de ses voisins. L'intervention bien calibrée des alliés de la SADC a effectivement permis de contrôler la situation et d'établir un calme relatif et la stabilité qui règne actuellement en République démocratique du Congo. Elle a également préparé la voie au processus de paix qui a débouché sur la signature, l'an dernier, de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka; celui-ci, tous les participants le reconnaissent, représente le meilleur espoir d'établir et de maintenir la paix dans la région.

Qu'a obtenu le Zimbabwe en échange des sacrifices consentis pour défendre les principes de la Charte des Nations Unies? Des sanctions et des menaces de sanctions supplémentaires. Pour avoir aidé à créer précisément les conditions qui ont permis aux Nations Unies de mettre le pied en République démocratique du Congo, le Zimbabwe est aujourd'hui soumis à un interrogatoire, jugé et condamné au statut de paria. Certains des auteurs de la loi 2000 sur la démocratie au Zimbabwe ont exigé que le Zimbabwe retire ses contingents de République démocratique du Congo avant même qu'il ne puissent envisager de retirer cette mesure.

Sommes-nous punis pour avoir créé les conditions qui ont permis à l'ONU et aux autres organisations humanitaires d'apporter une assistance aux com-

munautés congolaises? Sommes-nous ainsi calomniés pour avoir permis à des milliers d'enfants congolais de se faire vacciner contre la polio et d'échapper à d'autres maladies mortelles par la vaccination? Après avoir proposé notre partenariat dans la recherche de la paix et du bien-être de l'humanité, nous attendons de la communauté internationale qu'elle réagisse comme il convient et coopère avec nous.

Plutôt que de punir ceux qui ont envahi la République démocratique du Congo, plutôt que de blâmer ceux qui ont violé la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo au mépris flagrant des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, plutôt que de mettre en cause ceux qui défient déjà les ordres de retrait immédiat de République démocratique du Congo donnés par le Conseil de sécurité, certains membres de la communauté internationale ont choisi au contraire de faire une victime du Zimbabwe, dont les contingents se trouvent en République démocratique du Congo à la demande du gouvernement de ce pays. Quelle issue la communauté internationale veut-elle réellement voir se dessiner en République démocratique du Congo?

Je répète catégoriquement que le Zimbabwe est déterminé à respecter l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, comme les résolutions du Conseil de sécurité adoptées sur cette question. À cet égard, le Zimbabwe est prêt à retirer immédiatement ses contingents de République démocratique du Congo, dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, dès que les Nations Unies auront déployé des forces de maintien de la paix dans ce pays. Nous demandons donc instamment au Secrétaire général de déployer la Mission d'observation déjà autorisée par le Conseil de sécurité, dans le cadre de la phase II du déploiement, afin que nous puissions passer à la phase III et au déploiement effectif des casques bleus (S/RES/1291), pour nous permettre de quitter la République démocratique du Congo.

Comme leurs voisins en République démocratique du Congo, le peuple épris de paix de l'Angola est victime d'une guerre qui lui est imposée et qui est engendrée par l'appât du gain plutôt que par des griefs. Bien que la crise soit loin d'être résolue, nous sommes réconfortés par la position qu'a adoptée le Conseil de sécurité, par l'entremise du Comité des sanctions contre l'Angola, qui vise à obtenir l'application stricte de l'embargo contre l'UNITA. Nous appuyons la position du Secrétaire général qui consiste à montrer du

doigt ceux qui violent les sanctions et à leur faire honte, comme moyen d'empêcher que l'opportunisme et l'appât du gain n'alimentent les conflits. C'était la position adoptée par l'Organisation de l'unité africaine à son dernier sommet, tenu à Lomé (Togo).

Aussi bien en République démocratique du Congo qu'en Angola, nous mettons au défi l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, de venir aider et défendre les victimes innocentes de la guerre, de protéger du pillage leur patrimoine et leurs ressources naturelles, et de sauvegarder leur intégrité territoriale et leur souveraineté nationale.

En ce qui concerne l'affaire de Lockerbie, nous attendons toujours la réponse complète et finale du Conseil de sécurité face au plein respect par la Libye des résolutions du Conseil. Le Conseil lui-même s'était engagé à prendre cette mesure finale dans les 90 jours suivant ce plein respect. Nous demandons plus de transparence et d'équité dans la tenue même du procès, à La Haye, afin d'éviter toute erreur judiciaire.

La communauté internationale ne doit jamais perdre de vue le dialogue prolongé sur le processus de paix au Moyen-Orient, en particulier en Palestine. Nous demandons qu'on fasse preuve de bonne foi et de logique dans les négociations jusqu'à ce que le peuple frère palestinien dispose de son État propre et assure sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale.

Au Sahara occidental, la communauté internationale doit au peuple sahraoui de garantir la tenue rapide d'un référendum libre et juste qui lui donnera la précieuse occasion de déterminer son destin.

Sur le front de l'économie mondiale, la dernière décennie du XXe siècle a vu accomplir des progrès énormes dans certaines parties du monde, mais elle a vu aussi une stagnation et des reculs, même dans des pays qui avaient auparavant connu une croissance économique rapide. Des périodes de crise économique et financière conduisent à la compression des dépenses, où la compassion pour les hommes laisse la place au souci d'équilibrer les budgets et les bilans financiers. Ces crises ont souligné l'importance de la compréhension et du renforcement de la base sociale du développement, qui garantit aux peuples et à leurs cultures et leurs sociétés d'être pris en compte dans le processus de développement.

La pauvreté au milieu de l'opulence est un affront à notre humanité commune. Alors que le monde pos-

sède les moyens de s'attaquer vigoureusement à la pauvreté, une abondance spectaculaire et une misère abjecte coexistent côte à côte. Par contraste avec son potentiel, qui la définit comme l'ultime pourvoyeuse de nouvelles possibilités de croissance et de développement dans le monde, la mondialisation s'est accompagnée de disparités de revenu de plus en plus grandes entre, mais également au sein, des pays et des régions. Ses effets néfastes ont frappé de façon disproportionnée les nations et les couches de la société marginalisées et les plus vulnérables. La mondialisation, en redéfinissant la nature et le rôle des États ainsi que la gouvernance des organes internationaux, subordonne les processus politiques démocratiques à des acteurs et institutions économiques et financiers qui n'assument aucune responsabilité. La mondialisation sape donc la capacité des gouvernements d'être les garants de la santé sociale, économique, politique et culturelle de nos communautés.

Au détriment de nos buts et objectifs communs de coopération économique internationale, nous nous sommes rendus aux forces aveugles du marché dans l'espoir vain que, d'une manière ou d'une autre, les choses s'arrangeraient comme par magie. Les conséquences de ce processus appauvrissant sont manifestes dans les nombreuses tendances alarmantes, notamment l'appropriation par des sociétés transnationales des biens publics au nom de la privatisation et de la commercialisation des entreprises du secteur public. En conséquence, l'Afrique entre dans le nouveau siècle, victime des caprices du marché mondial, représentant environ 1 % du produit national brut du monde et 2 % du commerce mondial.

Du point de vue géographique, l'Afrique est probablement la région du monde la plus fragmentée. Le continent est démarqué par quelque 165 frontières qui le divisent en 53 pays dont 22 d'entre eux comptent moins de 5 millions d'habitants et 11, moins d'un million. Cette fragmentation impose de réelles limitations au développement et, sans intégration économique, le retard pris par l'Afrique continuera à s'accroître. Nous exhortons par conséquent la communauté internationale à appuyer nos efforts d'intégration régionale tandis que nous promovons la formation d'actifs et la prise d'initiatives dans le secteur public au niveau régional, y compris l'infrastructure régionale, notamment les routes, les voies ferrées, les systèmes de mise en commun des installations portuaires et ressources énergétiques, le contrôle des maladies infectieuses, les

« centres d'excellence » pour la formation, les marchés régionaux, le commerce, la recherche agronomique et les systèmes d'alerte rapide en cas de sécheresse.

Malgré toutes les belles paroles sur le village planétaire, il est évident que l'Afrique n'est pas encore sur le point d'échapper à sa solitude, car il nous reste encore des causes et des occasions de nous sentir marginalisés à de nombreux égards. Nous savons ce que c'est que de laisser le passage aux avions de secours et aux navires qui sillonnent notre espace aérien et nos voies maritimes pour répondre à de nouvelles crises dans des lieux lointains alors que nos propres crises grondent et nous explosent au visage. Nos accords de cessez-le-feu et nos trêves sont soumis à des tensions extrêmes, tandis que l'Organisation des Nations Unies se tient à l'écart sans s'émouvoir. Pourtant des interventions urgentes sont déployées dans d'autres points chauds, sans même les garanties d'un cessez-le-feu.

Les interventions hésitantes et tièdes du Conseil de sécurité dans plusieurs conflits africains n'ont jamais atteint leur but ni amélioré la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. En tant qu'organe des Nations Unies expressément chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil de sécurité devrait montrer une attention égale aux besoins de la famille des nations du monde, y compris en coopérant avec les accords régionaux partout en vigueur, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ou est-il vrai que, aussi longtemps que le Conseil de sécurité ne sera pas réformé, il ne saura jamais répondre de façon adéquate aux intérêts de tous les Membres de l'ONU?

Au moment où nous examinons les progrès accomplis par les nations et que nous concevons le rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle, nous ne devons pas oublier que « Nous, les peuples » du monde sommes la richesse véritable de la fraternité des nations. L'orientation majeure de l'ordre du jour des Nations Unies – et, en fait, du développement – réside donc dans la création d'un environnement permettant à chacun de vivre une vie longue, saine, paisible et créatrice.

Je voudrais dire à cette Assemblée du millénaire que le rôle de l'ONU au XXI^e siècle sera de défendre les faibles du monde, ceux qui sont marginalisés et appauvris par la mondialisation, ceux qui sont actuellement rejetés en marge de la politique et des prises de décisions par le système économique et sociopolitique

international. Il faut donc protéger les faibles et contenir les puissants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Janet Bostwick, Ministre de la justice et des affaires étrangères des Bahamas.

Mme Bostwick (Bahamas) (*parle en anglais*) : La délégation des Bahamas félicite sincèrement M. Harri Holkeri de son élection à la présidence de cette Assemblée du millénaire et tient à l'assurer, ainsi que les membres du Bureau, de sa pleine coopération et de son plein appui.

Je tiens également à féliciter M. Theo-Ben Gurirab de la Namibie, qui a présidé la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

La délégation des Bahamas tient également à rendre un hommage particulier aux Coprésidents du Sommet du millénaire, Mme Tarja Halonen, Présidente de la Finlande, et M. Sam Nujoma, Président de la République de la Namibie. Leur sagesse et leurs qualités de dirigeants ont contribué pour une grande part au succès du Sommet du millénaire.

Les Bahamas sont heureuses d'accueillir Tuvalu en tant que nouveau Membre de l'ONU. L'adhésion de ce pays montre la confiance dont l'ONU continue de jouir parmi les nations du monde en tant qu'incarnation du meilleur espoir de réaliser les aspirations de tous les peuples.

Nous nous félicitons de l'engagement permanent du Secrétaire général au service de l'ONU. Et cela s'est particulièrement manifesté à travers ses propositions ambitieuses et audacieuses en faveur de la réforme et de la revitalisation de l'Organisation, que couronne la Déclaration concrète, satisfaisante et visionnaire du Sommet du millénaire. La Déclaration a été adoptée à l'unanimité par un nombre sans précédent de chefs d'État ou de gouvernement. Dans cette Déclaration du millénaire, les dirigeants du monde ont souligné collectivement, et de façon succincte, la complexité des questions inscrites à l'ordre du jour mondial pour lesquelles il faut impérativement trouver des solutions, au XXI^e siècle. Il relève de notre responsabilité de mettre en oeuvre la Déclaration dans un esprit de bonne foi. Elle ne doit pas être perçue comme une affaire courante au sein de l'ONU.

La Déclaration du millénaire a accordé à la question de la mondialisation une priorité qui exige une

attention urgente. En tant que processus qui offre des possibilités de croissance et de développement, la mondialisation n'a jamais été remise en question. Il est triste de constater, toutefois, qu'en réalité peu en ont profité, et certains, particulièrement les économies de faible dimension, en sont devenus marginalisés et même plus vulnérables.

Pour de nombreux États insulaires en développement des Caraïbes, leurs industries principales, notamment les bananes et les services financiers, ont été soumises à de fortes pressions dans ce monde qui se mondialise très rapidement. S'agissant des services financiers, les Bahamas ont toujours coopéré aux efforts internationaux visant à combattre le blanchiment de l'argent, et elles continueront de le faire. Nous avons entrepris d'amender notre législation et de renforcer nos dispositions réglementaires afin de nous conformer pleinement aux meilleures pratiques internationales.

Alors que les Bahamas avancent rapidement dans leurs efforts pour remédier aux insuffisances de notre secteur des services financiers, nous lançons un appel au Groupe d'action financier sur le blanchiment de l'argent et aux autres agences financières concernées, créés par les pays développés, pour qu'ils adoptent immédiatement des procédures ouvertes et transparentes afin de préciser le moment où de telles lacunes ont été corrigées et pour prendre ensuite des mesures nécessaires à titre prioritaire.

En outre, nous avons été gravement préoccupés par le fait qu'un seul groupe de pays, des membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, envisagerait de définir de façon unilatérale ce qui constitue une « concurrence fiscale nuisible » en matière de services financiers. Nous prions instamment ces pays de faire preuve de coopération pour résoudre ces questions sur la base d'un dialogue constructif et multilatéral, étant donné que les pressions exercées dans ce domaine et dans d'autres peuvent non seulement nuire à la croissance et au développement, mais aussi conduire à l'annulation des gains obtenus grâce au processus de développement.

L'intensité des protestations à Seattle et à Washington, DC, a reflété les frustrations de nombreux pays en développement dans ce processus de mondialisation, qui semble être conçu pour les riches et les puissants et à accroître le fossé entre les nantis et les démunis. Pourtant, aucun pays ne peut se soustraire à

la mondialisation. Nous ne pouvons pas négliger les défis des conséquences potentiellement dévastatrices pour la paix et la sécurité. La détermination de l'ONU de faire en sorte que la mondialisation ne laisse personne à l'écart et qu'elle soit équitable doit être renforcée par une action efficace afin de veiller à ce que tous les pays, grands et petits, développés et en développement, puissent tirer parti d'un ordre économique mondial dynamique.

Les Bahamas ont maintenant le statut d'observateur à l'Organisation mondiale du commerce et nous en deviendrons un membre à part entière. Nous avons opté pour ce choix car nous avons l'intention de participer pleinement aux processus de l'OMC. Ces processus devraient faire en sorte que la mondialisation et la libéralisation des échanges commerciaux incluent équitablement tous les instruments de développement, et il le faut absolument. Nous nous sommes engagés au plus haut niveau lors du Sommet du millénaire.

Il y a encore un autre engagement dans la Déclaration du millénaire qui est d'une importance particulière pour les petits États insulaires en développement, comme les Bahamas et d'autres membres de la communauté des Caraïbes. La Déclaration du millénaire réaffirme la détermination de l'ONU de traiter les besoins spécifiques des petits pays insulaires en développement en mettant en oeuvre aussi bien le Programme d'action de la Barbade que les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale dans ce domaine. L'ONU s'est engagée ainsi pour reconnaître la vulnérabilité de leurs économies face aux chocs extérieurs et leur fragilité face aux changements climatiques, à l'élévation du niveau de la mer et aux catastrophes naturelles. Je tiens à souligner de nouveau ici que le plan de la Barbade est un appel à l'action. Conformément à la Déclaration du millénaire, les petits États insulaires en développement s'attendent maintenant à une action, au moyen d'initiatives telles que les stratégies mondiales de gestion des catastrophes et l'indice de vulnérabilité. De telles initiatives doivent prendre pleinement en considération le développement socioéconomique et la survie des petits États insulaires en développement. Pour les petits États de la communauté des Caraïbes, nous espérons voir progresser le développement d'une approche de gestion intégrée à la mer des Caraïbes.

Nous voudrions aussi, au sein de l'ONU, exhorter nos partenaires du monde développé à cesser d'exposer nos pays au danger en transportant leurs déchets nu-

cléaires dangereux à travers la mer des Caraïbes. Nous réitérons cet appel suite à des éléments de preuve récents qui montrent que les mesures de sûreté tellement prôchées par les industries utilisant l'énergie nucléaire sont de valeur incertaine.

Dans la Déclaration du millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à surmonter de nombreux problèmes, apparemment insolubles, pour lesquels une réponse efficace ne peut être donnée qu'au niveau mondial.

Le problème de la drogue, le trafic des armes légères et de petit calibre, sont des questions que la communauté internationale doit résoudre de manière urgente. Si ces deux fléaux sont à notre avis en étroite corrélation, il semble bien que le trafic des armes à feu ait pris une existence propre. L'introduction d'armes à feu dans des activités criminelles non liées au monde de la drogue, et même dans les conflits d'ordre familial, représente peut-être la plus grande menace à la paix et à la stabilité dans les Bahamas d'aujourd'hui.

Ainsi, les Bahamas se réjouissent de la tenue, l'année prochaine, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous leurs aspects. Nous avons la certitude que les engagements pris dans la Déclaration du millénaire nous inciteront, lors de cette occasion importante, à prendre des mesures concertées. Nous demandons tout particulièrement aux pays développés où les armes sont fabriquées de prendre les mesures nécessaires pour prévenir le trafic illicite des armes.

Dans la Déclaration du millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à éliminer la pauvreté, la faim et la maladie, et à faire en sorte que le droit au développement soit une réalité pour tous. Cet engagement nous oblige à agir sur plusieurs fronts afin d'atteindre nos objectifs. Nous devons par exemple parvenir à un accord qui assure le succès de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, prévue pour 2001.

Notre engagement signifie que nous devons veiller à ce que les progrès technologiques ne bénéficient pas seulement à une minorité, mais à toute l'humanité. Nous devons oeuvrer avec plus de zèle pour éliminer les violations des droits de l'homme, y compris la violence contre les femmes, et le trafic des femmes et des enfants. Nous devons assurer l'égalité des droits entre hommes et femmes pour aplanir les obstacles au déve-

loppement. Pour des pays comme les Bahamas, contraints de subir le plus gros d'une immigration illégale permanente, l'ONU doit aborder collectivement non seulement les problèmes liés aux flux de migration dans le monde entier, mais aussi la pratique répréhensible du trafic illicite de clandestins.

Notre engagement signifie que nous devons mener à bien une réforme complète du Conseil de sécurité.

La lutte contre la tragédie humaine du VIH/sida, qui se déroule sous nos yeux, représente aussi un front essentiel où la Déclaration du millénaire nous a chargés d'agir. Les effets pernicieux de cette maladie, en particulier sur les secteurs productifs de l'économie d'une société, ont eu un impact dévastateur sur les familles, les communautés et les nations dans leur ensemble. Toutefois, le fardeau majeur que représente le sida, en particulier pour les systèmes de santé, a été particulièrement ressenti dans les pays en développement, où il menace de limiter les efforts de développement et d'entraîner l'annulation des progrès réalisés. Des ressources adéquates doivent être fournies pour lutter contre le VIH/sida, en particulier en Afrique. À cet égard, l'industrie pharmaceutique doit être encouragée à jouer le rôle qui lui revient.

Les Bahamas se félicitent de la conférence tenue récemment à la Barbade sous les auspices de la Banque Mondiale, d'ONUSIDA, de l'Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Communauté des Caraïbes et de l'Agence canadienne de développement international, qui a réuni des décideurs politiques caraïbes du plus haut niveau dans les domaines de la santé, de l'éducation, du développement économique et du syndicalisme. Les Bahamas se sont attachés à jouer leur rôle face à ce grave problème et ont offert de devenir un centre régional pour aider à combattre la pandémie du VIH/sida.

L'ordre du jour défini par les dirigeants du monde pour l'ONU est impressionnant. Excusez-moi de répéter ce qui est évident – le Secrétaire général ne peut pas s'acquitter des mandats très importants que nous lui avons confiés nous-mêmes à moins et jusqu'à ce qu'il dispose de ressources adéquates et prévisibles, disponibles en temps voulu. En même temps, les quotes-parts sur la base desquelles l'Organisation reçoit ses ressources doivent être évaluées de manière juste, transparente et équitable. C'est seulement ainsi que

nous pourrons renouveler l'élan donné au processus dynamique de la réforme administrative et budgétaire actuellement en cours. Ce faisant, nous en finirons également avec l'incapacité récurrente de notre Organisation de mettre en oeuvre les mandats que nous lui avons nous-mêmes collectivement fixés.

En outre, nous devons faire cesser le processus en vertu duquel de nombreuses questions, y compris des questions qui sont d'importance critique pour les pays en développement, ont été enlevées à la compétence de cette organisation universelle, pour être confiées à des organisations aux intérêts spécifiques, plus étroits. Ces organisations harmonisent et recherchent l'intérêt de leurs États Membres. En conséquence, les décisions qu'elles prennent peuvent aller à l'encontre non seulement des intérêts des États non Membres, mais également du village planétaire.

J'aimerais évoquer une autre préoccupation très grave – la sûreté et la sécurité de la fonction publique civile internationale, des hommes et des femmes dévoués qui sont l'expression même de la fonction d'aide mondiale des Nations Unies. À cet égard, nous présentons nos condoléances aux familles des membres du personnel qui ont perdu la vie suite aux attaques récentes dans les bureaux de l'ONU au Timor occidental. Nous nous associons aussi à la condamnation de cette attaque formulée par d'autres délégations et nous appelons le Gouvernement indonésien à n'épargner aucun effort pour traduire en justice les responsables. Nous présentons également nos condoléances à la famille de l'agent des Nations Unies affecté à l'aide aux réfugiés et tué lors d'une attaque en Guinée. Dans de telles situations, nous devons montrer que nous pouvons répondre aux préoccupations de nos peuples et de notre monde.

Par l'historique Déclaration du millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur confiance dans les Nations Unies et dans leur Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Ils ont également souligné que l'ONU est l'organisation mondiale prééminente et qu'elle a un rôle central à jouer s'agissant de définir l'ordre du jour mondial et d'y donner suite. Les chefs d'État et de gouvernement nous ont également fourni un plan concis, ciblé et réaliste des mesures à prendre par l'ONU au cours du XXI^e siècle. Ils ont demandé au Secrétaire général de prendre note des résultats, résultats qui démontreront si nous avons été les gardiens authentiques et honorables de la Charte des Nations

Unies. Il est impératif de faire la preuve, individuellement et par nos efforts collectifs, que nous pouvons laisser aux générations à venir le type de monde envisagé dans la Charte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Enrique Candioti, Secrétaire d'État et Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Argentine.

M. Candioti (Argentine) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit de ma première intervention, permettez-moi de féliciter M. Holkeri de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. J'estime que l'occasion est propice pour souligner la grande amitié qui unit la République argentine et la Finlande.

Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à M. Theo-Ben Gurirab de la Namibie, un autre pays ami de l'Argentine, pour la manière constructive avec laquelle il a dirigé les travaux de l'Assemblée au cours de sa dernière session.

Je tiens aussi à souhaiter une chaleureuse bienvenue à Tuvalu, à la suite de son admission à l'Organisation des Nations Unies, et à offrir à son peuple notre amitié et notre coopération.

Ce débat se déroule après un échange très productif d'opinions au niveau le plus élevé durant le Sommet du millénaire qui, avec la Déclaration finale qui a été adoptée, marquera nous l'espérons une nouvelle étape vers un monde plus équitable et une Organisation plus efficace, conformément aux objectifs fixés par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Nous, les peuples ». Pour ce qui est de mon pays, c'est également une occasion de présenter à l'Assemblée générale les principes et objectifs de notre politique extérieure.

Le gouvernement du Président Fernando de la Rúa, qui est entré en fonction le 10 décembre 1999, a conçu une politique extérieure qui s'inspire du mandat que lui a confié le peuple argentin. Cette politique vise le renforcement de l'intégration avec les pays voisins, l'intensification du dialogue au niveau de l'hémisphère, la promotion du développement économique et du progrès social, la liberté des échanges et l'interdiction des armes de destruction massive.

L'Argentine est fermement déterminée à jouer un rôle sur la scène internationale pour édifier de façon méthodique un monde pacifique et stable, fondé sur les valeurs de la démocratie représentative, de la primauté

du droit, de la protection et de la promotion des droits de l'homme, du respect de l'environnement, de la libéralisation économique, du progrès social, de la coopération internationale et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux buts et principes de la Charte. Aujourd'hui, comme cela a déjà été dit lors du Sommet du millénaire, ces aspirations sont partagées par l'immense majorité des Membres de l'Organisation.

Sur la base de ses intérêts permanents, le Gouvernement argentin s'est fixé pour objectif prioritaire, entre autres, son intégration politique et économique avec les pays membres du Marché commun du Sud (Mercosur), c'est-à-dire le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, ainsi qu'avec les pays qui y sont associés, soit le Chili et la Bolivie. Nous avons convenu avec ces pays de consolider le Mercosur en adoptant les mesures nécessaires pour promouvoir une plus grande intégration sur la base de l'équilibre et de l'équité. Nous avons fait des progrès importants dans l'expansion de nos marchés depuis la signature du Traité d'Asunción, en 1991. Ce fut le résultat de la détermination des pays membres de mettre en oeuvre une politique commerciale ouverte dans le cadre de leurs programmes économiques.

La création du Mercosur est une décision politique qui dépasse la sphère économique. Le Mercosur est également un espace politique où la confiance, la coopération et la recherche d'une intégration complète dans tous les domaines permettent une complémentarité et une convergence croissantes de nos intérêts. La Bolivie et le Chili sont devenus des pays associés au Mercosur dans le contexte d'une zone de liberté des échanges, et nous sommes persuadés qu'ils deviendront des membres à part entière dans un avenir rapproché.

Du fait du renforcement des dimensions politique et économique de ce projet d'intégration, nous constatons que les approches de notre région en matière de défense et de sécurité commencent à converger également, ce qui contribue à l'adoption d'une perspective continentale fondée sur la confiance et la collaboration. Avec nos voisins, nous avons fait des progrès en vue de créer une zone de paix du Mercosur englobant la Bolivie et le Chili. L'Argentine fait partie d'une Amérique latine exempte d'armes nucléaires, qui connaît la situation de sécurité pacifique et coopérative nécessaire à un développement harmonieux.

Parallèlement à cela, en tant que membre du Groupe de Rio, qui s'est élargi pour comprendre le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et la République dominicaine, l'Argentine a poursuivi ses efforts de consultation et de concertation politiques de haut niveau en vue de préserver la paix, de renforcer la démocratie représentative et de promouvoir le développement durable de la région, avec le ferme objectif de voir nos pays participer davantage à l'économie mondiale. Lors du sommet tenu récemment à Brasilia pour commémorer le cinq centième anniversaire de la découverte du Brésil, les Présidents de tous les pays d'Amérique du Sud ont réaffirmé l'esprit de compréhension et d'harmonie qui caractérise leurs relations sur la base de ces principes et objectifs.

La consolidation de la stabilité démocratique en Amérique latine restera au cœur de la politique du Gouvernement argentin. Sans s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et respectueuse du droit international, l'Argentine favorisera toujours le renforcement des processus démocratiques sur la base de sa conviction profonde que les élections libres, périodiques et transparentes, ainsi que la pluralité des partis politiques, sont des instruments essentiels pour affirmer et garantir la qualité institutionnelle de la démocratie.

Mon pays reste déterminé à éliminer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, et à garantir l'égalité des chances dans toute la région. Nous continuerons à faire des efforts concertés dans le cadre de la lutte régionale et mondiale contre le trafic de drogues, le terrorisme, la corruption, le trafic illégal d'armes et la criminalité organisée.

L'intérêt naturel de la République argentine pour l'Atlantique Sud se manifeste par sa participation à la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, qui réunit 21 pays d'Afrique et trois pays d'Amérique latine. Lors de la cinquième réunion ministérielle, qui s'est tenue à Buenos Aires en octobre 1998, un plan d'action a été adopté afin de mettre en oeuvre les objectifs partagés en matière de règlement pacifique des différends, de coopération économique, de développement, de conservation des ressources halieutiques, de lutte contre le trafic des drogues et de protection de l'environnement.

Mon pays est en faveur de la liberté des échanges comme moyen d'atteindre le développement et d'éliminer la pauvreté. Le Gouvernement argentin es-

time que le protectionnisme non seulement entraîne une déformation du commerce et la fermeture des marchés, mais constitue également une forme de discrimination. L'Argentine demande instamment à toute la communauté internationale de s'engager sérieusement à éliminer les éléments qui faussent le commerce, et elle continuera de lutter pour la réalisation de ces objectifs. À cet égard, nous estimons qu'il y a des progrès dans les négociations visant à créer une zone de liberté des échanges à l'échelle du continent, qui entrerait en vigueur en 2005.

Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, notre pays a donné un nouvel élan aux efforts visant à entamer une nouvelle série de négociations pour approfondir la libéralisation des échanges, particulièrement dans le domaine de l'agriculture.

L'Argentine continue d'appuyer les négociations visant à développer une association politique et économique entre le Mercosur et l'Union européenne, en y incluant une libéralisation progressive du commerce des produits agricoles et des services.

Nous cherchons sans relâche des nouvelles voies pour nous intégrer au monde. Les changements technologiques et l'innovation obligent les pays en développement à s'adapter à un système d'intégration économique internationale reposant sur un nouveau paradigme de production. Le défi consiste à assurer l'accès des pays les moins avancés à ce processus d'innovation et de changements technologiques constants. Sans aucun doute, la communauté internationale et en particulier l'ONU doivent coopérer pour encourager le transfert des technologies des pays développés vers les pays en développement, avec une souplesse et une amplitude suffisantes pour que les innovations technologiques parviennent aux pays qui disposent de moins de ressources.

Dans son rapport intitulé « Nous, les peuples », le Secrétaire général attache à juste titre une importance vitale à cette tâche. Sans une diffusion adéquate des nouvelles technologies de la révolution numérique, et sans un accès approprié à ces technologies, nous verrons l'écart entre les riches et les pauvres s'élargir. Par conséquent, les États à titre individuel et la communauté internationale dans son ensemble sont obligés de trouver des solutions qui garantissent une meilleure équité dans l'utilisation des informations numériques.

L'Argentine reste fermement déterminée à participer aux efforts entrepris par la communauté interna-

tionale pour protéger l'environnement contre les conséquences néfastes de l'activité humaine. À cet égard, nous réaffirmons notre respect des principes de développement durable adoptés en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, principes qui sont repris dans la Déclaration de Rio et dans le programme Action 21. De même, nous nous permettons de rappeler qu'il importe de bien préparer, dès cette cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, la conférence qui aura lieu en 2002 pour faire le bilan de la mise en oeuvre du programme Action 21.

En outre, nous estimons qu'il est nécessaire de consolider les régimes juridiques internationaux en matière de protection de l'environnement. Dans ce contexte et compte tenu des conséquences dévastatrices du réchauffement de l'atmosphère sur l'écosystème mondial et sur la vie des êtres humains, nous attachons une attention toute particulière à l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais du Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre sur les changements climatiques.

Le XXe siècle laisse derrière lui une longue confrontation stratégique-idéologique et cède la place à un moment de l'histoire où la démocratie représentative, les droits de l'homme et les économies ouvertes sont des valeurs partagées. Nous sommes simultanément en présence d'un monde plus complexe, qui est loin de représenter un ordre international stable. L'explosion de graves affrontements à l'intérieur des États, comme l'ont montré les événements dans les Balkans et en Afrique, annonce l'arrivée d'une nouvelle série de conflits motivés, il faut le déplorer, par des différences ethniques, culturelles et religieuses.

La République argentine entend contribuer à la réalisation de consensus multilatéraux pour réduire et neutraliser les menaces à la paix et pour faciliter le développement des nations. À notre avis, si de tels consensus étaient fondés sur une plus grande démocratisation des relations internationales, l'efficacité et le bon fonctionnement du système international s'en trouveraient renforcés.

Étant donné qu'il est impossible pour les États pris isolément de faire face aux menaces nouvelles, il est nécessaire d'adopter des politiques de sécurité collectives pour éliminer le risque potentiel de conflits et pour renforcer la stabilité et la sécurité internationales. Il est indispensable de s'attaquer de manière concertée

tant aux causes immédiates qu'aux causes profondes des conflits qui, bien souvent, procèdent de l'absence de possibilités économiques et des inégalités sociales.

Les Membres de l'ONU sont tenus d'apporter des réponses aux questions posées par les graves crises récentes, y compris pour la question de l'aide humanitaire internationale. Mon pays est d'avis que le principe de non-ingérence doit être dûment respecté, car il est à la base des relations entre États indépendants. Par ailleurs, nous ne saurions dissimuler notre préoccupation devant les explosions de violence dirigées contre des minorités nationales, ethniques ou religieuses.

La situation de certains groupes vulnérables tels que les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les enfants en période de conflit armé, nous inquiète tout particulièrement. C'est pourquoi nous estimons que la communauté internationale ne peut rester indifférente et qu'elle doit apporter une réponse appropriée aux crises humanitaires.

Il convient de souligner le rôle que les tribunaux internationaux peuvent jouer pour faire prendre conscience du fait que l'impunité n'est plus tolérable. La Cour pénale internationale et les tribunaux pour le Rwanda, l'ex-Yougoslavie et la Sierra Leone sont des instruments de dissuasion non négociables.

En plus de la réforme interne que le Secrétaire général a lancée avec un succès remarquable dans les domaines relevant de sa compétence, l'ONU doit accorder la priorité à l'établissement d'un consensus plus démocratique pour la prise de décisions dans les principaux organes et dans les organes subsidiaires du système, sans renoncer à l'efficacité ou à la rapidité dans le règlement des problèmes qui se posent quotidiennement à l'Organisation.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui est la responsabilité principale du Conseil de sécurité, doit être renforcé. Si cette responsabilité n'est pas pleinement exercée, aucune autre activité de l'ONU ne pourra être menée à bien.

Dès les origines de la diplomatie multilatérale, l'Argentine a toujours défendu le principe de l'égalité souveraine des États. Il n'est donc guère surprenant que nous insistions sur le fait que la réforme du Conseil de sécurité doit être le résultat d'un consensus qui ne s'accompagne pas de nouvelles discriminations, de nouveaux privilèges ou de nouvelles exclusions.

La grande majorité des pays de la communauté internationale s'efforcent d'assurer le respect des valeurs de démocratie et d'universalité. C'est pourquoi le nouveau Conseil de sécurité devra permettre une plus large participation de tous les pays. Cela ne sera possible que si l'on crée de nouveaux sièges permanents, à l'exemple de ceux créés en 1945. Un plus large espace de participation, s'il était obtenu grâce à une réforme du Conseil, devrait pouvoir être partagé par tous au lieu d'être monopolisé par une poignée d'États. C'est la raison pour laquelle l'Argentine est favorable à une augmentation des seuls membres non permanents et à l'introduction de restrictions à l'exercice du droit de veto, sans perdre de vue l'objectif ultime de parvenir à son élimination définitive. C'est pourquoi elle préconise également l'adoption de règles de procédure garantissant la transparence et la possibilité pour tous les États Membres de participer à cet organe.

Notre appui au règlement des différends par des voies pacifiques demeure un élément fondamental de notre politique étrangère. Le Président de la Rúa a réaffirmé la détermination de l'Argentine de continuer de prendre part aux opérations de maintien de la paix mises en place par le Conseil de sécurité. Les conflits les plus récents ont montré combien il importe que les contingents participant à ces missions reçoivent une formation efficace. L'expérience que l'Argentine a acquise au fil de ces 42 années de participation à des opérations de maintien de la paix se reflète dans la création d'un Centre argentin de formation conjointe pour les opérations de paix, qui fonctionne depuis 1995 et auquel participe également le personnel d'autres États Membres de l'ONU, et dans la mise en place d'un Centre de formation pour les missions des forces de sécurité à l'étranger. L'Argentine, qui participe actuellement à neuf opérations de maintien de la paix, a mis à la disposition de l'ONU ses centres de formation de la police et des forces armées. L'Argentine appuie en outre les initiatives visant à renforcer les capacités de déploiement rapide de l'Organisation et soutient les efforts de restructuration destinés à optimiser la planification et l'appui aux opérations de maintien de la paix, tant au Siège que sur le terrain.

Mon pays a accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations récemment présentées par un Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies dans le cadre du rapport Brahimi, qui constituent une base précieuse pour créer un consensus international visant à renforcer les capacités de l'Organisation

pour la prévention des conflits, le maintien et le rétablissement de la paix. L'Argentine, qui est membre du bureau du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, souhaite que l'on procède dès que possible à une analyse détaillée des recommandations contenues dans le rapport Brahimi et de ses éventuelles répercussions financières, en vue d'accélérer leur mise en oeuvre.

Mon gouvernement estime qu'il importe particulièrement de résoudre les problèmes liés à la sécurité et à la protection de ceux qui participent aux opérations de maintien de la paix et aux missions humanitaires. Le personnel de l'ONU et le personnel associé, tout comme le personnel d'autres institutions qui fournissent une assistance humanitaire, sont confrontés à des situations de plus en plus dangereuses, comme le démontrent les événements tragiques qui sont récemment survenus. C'est pourquoi l'Argentine, qui est partie à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (1994), a demandé que la sécurité de ce personnel soit améliorée grâce à l'adoption de mesures pratiques et juridiques, notamment lors des phases de financement, de planification et d'exécution des opérations.

Dans ce contexte, il convient également de réaffirmer le devoir qui incombe à la communauté internationale de fournir une assistance aux pays qui se trouvent confrontés à des situations d'urgence découlant aussi bien de catastrophes naturelles que de conflits armés. Dans cette tâche, l'Initiative des Casques blancs qui est composée de corps de volontaires spécialisés, organisés par les Membres de l'ONU, joue un rôle majeur pour fournir une assistance humanitaire aux peuples qui se trouvent dans des situations d'urgence extrême et pour remédier aux problèmes graves qu'ils rencontrent.

Il faut également mentionner la question du sida qui touche en particulier les régions les plus pauvres du monde. Plus de 34 millions de personnes dans le monde souffrent actuellement de cette maladie. Le virus s'est propagé de manière alarmante en Afrique subsaharienne, en particulier, région qui compte plus des deux tiers de l'ensemble des personnes contaminées par ce virus. Cette pandémie ne fait qu'accroître l'appauvrissement. La maladie et le décès de tant de personnes actives drainent des économies déjà affaiblies. L'impact de ce phénomène sur l'avenir des régions concernées entraînera très vraisemblablement une marginalisation accrue et sapera les fondements

mêmes de la stabilité, de la sécurité et de la paix. La communauté internationale, cette Organisation et ses institutions spécialisées, doivent contribuer de toute urgence et avec tous les moyens dont elles disposent, à l'action qui est menée pour lutter contre ce fléau.

Je voudrais en particulier mentionner le différend en matière de souveraineté qui existe entre mon pays et le Royaume-Uni concernant les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que les espaces maritimes qui les entourent.

Le reprise de la pleine souveraineté sur cette partie de notre territoire national, en respectant les intérêts des habitants et le droit international, est un précepte inscrit dans la Constitution argentine. Cette question figure à l'ordre du jour de l'Organisation qui, par un certain nombre de résolutions, a demandé aux Gouvernements argentin et britannique de reprendre les négociations en vue de trouver une solution juste et définitive au différend en matière de souveraineté, mettant ainsi fin à une situation coloniale imposée par la force en 1833.

Conformément à cet appel, l'Argentine aujourd'hui rappelle une fois de plus qu'elle est tout à fait disposée à reprendre les négociations bilatérales avec le Royaume-Uni afin de régler cette question, et réaffirme son appui à la mission de bons offices que l'Assemblée générale a confiée au Secrétaire général pour aider les parties à réaliser cet objectif.

La scène mondiale de l'après-guerre froide nous présente des conflits ethniques, des guerres civiles, des violations massives des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le trafic illégal des armes et d'autres menaces. En même temps, on assiste à une expansion sans précédent de la démocratie représentative et de la modernisation économique et technologique.

Dans un tel cadre, notre principale tâche consiste à parvenir à des accords permettant d'affronter dans les meilleures conditions ces défis et d'utiliser toutes ces possibilités.

Adapter les Nations Unies aux défis du nouveau millénaire est la grande tâche qui nous attend, et qui nécessite l'engagement de tous les États Membres pour que nos efforts soient couronnés de succès. L'Argentine, qui s'est engagée dans cette tâche, continuera d'apporter sa contribution.

Le 31 décembre prochain, mon pays va arriver au terme de son mandat de membre du Conseil de sécurité. Au cours de ses deux années de mandat, l'Argentine a tout mis en oeuvre pour contribuer de manière constructive à la prise de décisions et à la recherche de consensus sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

À partir de ce potentiel et compte tenu des caractéristiques de la situation internationale actuelle, l'Argentine a l'intention d'être, au XXI^e siècle, un acteur important de la consolidation de la paix et de la sécurité internationale et du développement des peuples.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Allan Cruickshank, Ministre des affaires étrangères, du tourisme et de l'information de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

M. Cruickshank (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection. Je suis certain que, grâce à sa vision et à son énergie, cette session sera couronnée de succès.

Je remercie également M. Theo-Ben Gurirab, qui a dirigé la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale avec distinction et efficacité.

Je félicite M. Kofi Annan, l'estimé Secrétaire général de cette Organisation, des recommandations judicieuses qu'il a formulées dans son rapport au Sommet du millénaire, intitulé « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle ». Sa vision et sa direction se sont avérées être des facteurs essentiels pour faire avancer les travaux et la mission de l'ONU en cette période critique de l'histoire de l'Organisation et du monde.

Je joins ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à la nation de Tuvalu en tant que 189^e Membre, le plus récent de la famille des Nations Unies. Le Membre le plus récent est également le plus petit pays de l'Organisation, avec une population de 10 000 habitants et une superficie d'environ 22 kilomètres carrés. Ma délégation a été très heureuse de voir le dirigeant de cette nation prendre fièrement sa place parmi les autres dirigeants du monde lors de ce qui a été le plus grand rassemblement de chefs d'État et de gouvernement jamais vu en un seul lieu, je veux parler du Sommet du millénaire. Il existe une affinité toute particulière entre

les pays de la Communauté des Caraïbes et Tuvalu. Nous sommes au nombre des Membres les plus petits de l'Organisation. Nous partageons des expériences historiques et constitutionnelles semblables. Nous sommes confrontés aux mêmes menaces écologiques. Nous sommes tournés, avec confiance, vers un futur comportant l'utilisation créatrice de l'essor phénoménal que nous connaissons dans le domaine de la technologie de l'information.

Le Premier Ministre de mon pays, M. James F. Mitchell, s'est joint aux autres dirigeants de la Communauté des Caraïbes, dont il est le Président en exercice, pour dénoncer l'indifférence et le mépris croissants des puissants de ce monde à l'égard des intérêts des petits pays en développement. Dans son allocution au Sommet du millénaire, le Premier Ministre a noté que, si notre héritage religieux nous a appris comment dépasser les frontières des nations en s'inspirant du précepte, « aime ton prochain comme toi-même », il n'en reste pas moins que les petits États insulaires vulnérables comme le nôtre sont les victimes de l'application de règles internationales conçues par les puissants pour servir leurs propres fins, oublieux des préoccupations et du bien-être des autres. Nous sommes tous touchés par les modalités du village planétaire que nous habitons, du fait de l'évolution révolutionnaire intervenue dans les technologies de l'information. En fait, nous sommes tous devenus des voisins, et pourtant la concurrence parmi les peuples du monde est de plus en plus féroce, les pays riches prenant les devants et élargissant le fossé qui les sépare des pays pauvres. Ce fossé est lié non plus simplement à la richesse matérielle, mais aussi, chose effrayante, à la capacité des pays les moins développés de soutenir la concurrence dans le domaine des moyens de communication acceptés, à cause de l'existence d'un fossé informatique de plus en plus grand.

Le Sommet du millénaire s'est achevé avec l'adoption par les dirigeants du monde d'une Déclaration affirmant l'importance de l'ONU et la nécessité des opérations de maintien de la paix. Les dirigeants du monde y prennent également des engagements visant à réduire la pauvreté, à améliorer les conditions de vie inhumaines que connaissent les nations appauvries du monde, à lutter contre la fréquence et la propagation du VIH/sida et à assurer une éducation de base à tous les enfants. D'autre part, nous sommes conscients que l'ordre mondial actuel est de moins en moins en phase avec les réalités d'aujourd'hui et qu'il est de plus en

plus urgent pour la communauté internationale de se reprendre et de relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée.

Nous devons reconnaître la grave insuffisance des efforts déployés pour s'attaquer à des problèmes anciens, comme la pauvreté mondiale et sa répartition, ainsi qu'à de nouveaux problèmes qui découlent de la mondialisation, à savoir la croissance rapide de la technologie de l'information et le fossé informatique qui en résulte, les conséquences de la dégradation de l'environnement pour notre planète, le VIH/sida et les questions de parité des sexes, entre autres. Notre tâche commune, qui est redoutable, consiste donc à veiller à ce que cette mondialisation profite à tous et pas seulement à certains. Plus que jamais auparavant, il est nécessaire de sensibiliser les populations aux valeurs morales universelles de manière à faire face aux problèmes d'aujourd'hui, qui prennent tous une dimension de plus en plus mondiale. La promotion de la paix et des droits de l'homme, le règlement des conflits armés, au sein des États et entre les États, la protection des immigrants, la protection de l'environnement, la bataille contre de terribles maladies, la lutte contre le trafic d'armes et de drogues, contre le blanchiment de l'argent et la corruption économique et politique sont des problèmes qu'aucune nation, quelles que soient sa richesse et sa puissance, ne peut résoudre seule. Ils concernent la communauté humaine tout entière, et doivent être traités et résolus par des efforts communs, universels.

Mon pays, petit État des Caraïbes, a toujours eu conscience de son interdépendance avec d'autres pays en ce qui concerne sa prospérité et sa sécurité. Nous avons fait avancer nos intérêts à travers une collaboration multilatérale avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association des États des Caraïbes, le Commonwealth et les institutions du système des Nations Unies. Pour un petit pays en développement comme Saint-Vincent-et-les Grenadines, le multilatéralisme n'est pas une option; c'est une partie intégrante de nos politiques et de nos programmes pour augmenter notre niveau de vie et créer une vie meilleure pour toute notre population. C'est pourquoi je réaffirme, à cet égard, l'engagement de mon pays et son appui à l'activité de l'ONU et de ses organismes.

Le Sommet du millénaire fournit une bonne occasion aux dirigeants rassemblés pour essayer de nouveau d'avoir un impact et d'améliorer la qualité de la vie des

habitants les plus pauvres de cette planète, qui sont piégés dans un cercle vicieux de dénuement et de souffrances. Le Sommet s'avérera utile si on s'en souvient non pas comme d'un événement de haut niveau qui eut lieu pour marquer le passage vers un autre millénaire, mais comme d'un événement marquant la transition des paroles aux actes. Les temps actuels ne demandent rien de moins.

Dans le contexte d'un nouvel ordre mondial, la sécurité, le bien-être et le développement doivent être la principale source d'attention des institutions financières multilatérales, ainsi que de l'ONU. Nous devons entreprendre des efforts soutenus et concertés pour affranchir notre population de la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la maladie. Si le microcrédit et d'autres programmes pour atténuer la pauvreté ont eu du succès, il y a beaucoup à faire pour éradiquer cette pauvreté. En cette période d'abondance, des millions de personnes souffrent encore de la faim.

Nous avons vaincu d'anciennes maladies comme le paludisme, le choléra et la tuberculose, mais elles sont réapparues sous des formes nouvelles et chimio-résistantes. Des maladies mortelles comme le VIH/sida se répandent à une vitesse alarmante. Les dirigeants de la CARICOM ont fait du combat contre cette pandémie une priorité dans la région. Ce fléau a déjà coûté la vie de plus de 10 millions de personnes. D'après les projections, le nombre de morts atteindrait 200 millions en 2010, la majorité dans l'Afrique subsaharienne.

Le monde développé n'est pas non plus épargné. Les statistiques mondiales indiquent qu'il y a 34 millions de malades, 18 millions de personnes sont décédées depuis le début de l'épidémie qui a fait aussi 13 millions d'orphelins. Dans la région des Caraïbes, la maladie menace maintenant les efforts menés par la CARICOM pour développer les ressources humaines. Elle pourrait effacer les progrès sociaux et économiques des pays dans la région. Le taux de prévalence dans la zone des Caraïbes au sens large, est évalué à 172 cas pour 100 000 personnes. C'est le taux de prévalence le plus élevé des Amériques, et le second, en terme de taux de progression, derrière l'Afrique subsaharienne. Une enquête des Nations Unies sur le sida, en 1999, a montré qu'il y avait plus de 360 000 malades, adultes et enfants, dans notre région. L'immunisation n'existe pas. La coopération internationale dans les domaines médical, éthique et juridique, doit être intensifiée si nous voulons contenir la maladie.

Nous ne pouvons pas prêcher l'universalité des droits de l'homme et l'universalité de l'ONU, alors qu'au même moment, on ignore les aspirations de plus de 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan. La délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines estime qu'il est temps de considérer sérieusement si la République de Chine à Taiwan remplit les conditions requises pour devenir membre de l'ONU. À cet égard, mon gouvernement insiste pour que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous pressons aussi chaque État Membre de cette noble Organisation d'appuyer pleinement cette louable initiative en faveur d'un pays dont les titres démocratiques ne peuvent pas être niés.

Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent des progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous exprimons l'espoir qu'à travers le dialogue, le compromis et la bonne volonté, le rêve d'une paix durable puisse devenir une réalité.

Pour que des pays comme Saint-Vincent-et-les Grenadines survivent à la mondialisation, la communauté internationale doit envisager avec soin et sans délai d'adopter les mesures suivantes : baisse des taux d'intérêt; accès aux marchés mondiaux pour les produits des pays en développement; réduction du fardeau de la dette et du service de la dette; renversement de la tendance à la dégradation des conditions dans lesquelles les produits primaires des pays en développement sont commercialisés sur les marchés; diversification économique; augmentation du niveau de l'aide officielle au développement et de l'aide humanitaire; réduction des flux de capital nets en provenance de sources bilatérales et multilatérales; et lutte contre les conséquences négatives du classement attribué à certains pays comme le nôtre par les institutions financières internationales en ce qui concerne les accords de financement à des taux de faveur.

Saint-Vincent-et-les Grenadines partagent les mêmes préoccupations que d'autres pays en développement en ce qui concerne la baisse générale de l'aide officielle au développement et du flux d'investissement étranger direct vers les pays en développement. Nous attendons la consultation sur le financement du développement prévue pour 2001.

Les mutations du monde imposent de revitaliser et restructurer certains organes de l'Organisation des Nations Unies. Mais mon gouvernement attache la plus haute priorité à la revitalisation et au renforcement du

rôle de l'ONU dans la promotion de la coopération internationale pour un développement sain, y compris le développement économique. Nous partageons l'opinion qu'on devrait encourager l'Organisation des Nations Unies à développer son plein potentiel dans le domaine de la coopération économique internationale et qu'on devrait lui affecter les ressources nécessaires pour contribuer à résoudre les graves problèmes économiques et sociaux auxquels les pays en développement sont confrontés dans leur efforts pour parvenir à un développement et une croissance économiques durables.

Nous félicitons les pays donateurs qui ont versé des contributions financières à la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées pour aider à la constitution d'un indice de vulnérabilité environnementale. Nous appelons à l'adoption rapide par la communauté internationale d'un indice de vulnérabilité qui servirait de référence pour les institutions financières multilatérales et l'ONU concernant les vulnérabilités spécifiques des pays en voie de développement.

Comme d'autres petits États insulaires en développement situés dans la région stratégique des Caraïbes, Saint-Vincent-et-les Grenadines continuent de souffrir des problèmes endémiques de production, de trafic et de consommation de drogues illicites et de substances psychotropes. Ce fléau des temps modernes continue de poser de graves problèmes qui menacent de détruire le tissu social et moral de nos communautés. Mon gouvernement est pleinement attaché au processus permanent de coopération avec les autres pays pour faire face à ces activités illégales. À cet égard, je voudrais redire dans cette instance notre plein appui au mécanisme multilatéral d'évaluation, élaboré par les pays membres de l'Organisation des États américains pour suivre la coopération des pays dans la lutte internationale contre le commerce des stupéfiants. Je saisis cette occasion pour demander que la communauté internationale consacre davantage de ressources à encourager les fermiers à s'abstenir de toute culture illicite.

Dans son discours au Sommet du millénaire, le Président de la CARICOM a parlé des résultats remarquables obtenus en matière de bonne gouvernance, de respect des droits fondamentaux et de démocratie dans toute la région des Caraïbes. Ce sont là des aspects de notre société dont nous sommes fiers.

Récemment, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, notre démocratie constitutionnelle a été mise à l'épreu-

ve par l'expression d'idées dissidentes, mais nous avons pu éviter de graves problèmes grâce au dialogue et au compromis. Mon gouvernement est heureux d'exprimer ses remerciements à notre peuple d'avoir respecté les valeurs démocratiques et la primauté de la Constitution et du droit, en tant que principes fondamentaux qui permettent à notre pays bien-aimé d'exister et de se gouverner. Je voudrais également exprimer notre gratitude à la Communauté des Caraïbes, à l'Organisation des États des Caraïbes orientales, aux églises, au Conseil national de la jeunesse, à la Chambre de l'industrie et du commerce, à la Fédération des employeurs et aux nombreuses personnes et institutions pour leur contribution importante au règlement rapide de la question. Mon gouvernement reconnaît depuis longtemps la nécessité urgente de réformes constitutionnelles et continuera de travailler avec d'autres parties pour réaliser des changements permettant de renforcer les fondements de notre démocratie. En tant que membre à part entière de cet organe, nous avons noté l'importance de réformes constitutionnelles s'agissant de promouvoir la démocratie, la stabilité et le développement économique.

Nous reconnaissons également que la réforme constitutionnelle est vitale pour renforcer nos processus d'intégration au sein de la Communauté des Caraïbes, y compris avec la mise en place d'une cour de justice des Caraïbes qui serait l'autorité chargée de régler les questions liées à l'interprétation et à l'application des dispositions du Traité de Chaguaramas, qui a porté création de la CARICOM.

Plusieurs questions très importantes pour notre pays et la CARICOM font partie du programme de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Citons : le développement durable, l'avenir de la réforme des Nations Unies, la Cour pénale internationale et les droits de l'homme, la peine de mort et le financement du développement.

Je voudrais aussi, une fois de plus, attirer l'attention des représentants sur la question du commerce de la banane des Caraïbes avec l'Union européenne. Les faits sont prouvés. Les exportations de bananes, vers l'Union européenne, de mon pays et de la Dominique, de Sainte-Lucie et d'autres pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), sont vitales pour l'économie de ces pays et représentent plus de la moitié des recettes d'exportation dans certains cas. Le secteur bananier assure des emplois à de nombreuses

familles à la Dominique, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines, mon propre pays.

Mon pays apprécie les efforts de la Commission européenne et des autres parties qui cherchent à trouver une solution amicale et équitable au problème. Mais nous nous inquiétons vivement des effets négatifs qui pourraient résulter pour notre économie, si le régime de quotas devait être éliminé afin de s'aligner sur la décision prise en 1999 par l'Organisation mondiale du commerce. Ceci conduirait à la destruction de l'industrie caraïbe de la banane et nuirait à certains pays de l'ACP pour lesquels les exportations sont tout aussi vitales au plan économique.

Les deux solutions de rechange actuellement proposées par la Commission européenne, à savoir le système du « premier venu, premier servi » assorti du paiement de droits variables selon qu'un certain quota est ou non dépassé, ou, si cela s'avère impraticable, un régime exclusivement tarifaire, seraient défavorables et désastreuses pour le secteur caraïbe de la banane. Aucun de ces deux systèmes n'assure un accès aux marchés.

Nous demandons donc aux parties concernées par ce différend d'user de leur influence non négligeable pour réaliser les progrès si nécessaires qui faciliteront un règlement acceptable à toutes les parties. Un règlement de cette question appuiera nos efforts, en tant que pays insulaire vulnérable sur le plan économique, pour éliminer la pauvreté et maintenir la paix et la sécurité économique, qui sont essentielles à la diversification économique dans une période de transition raisonnablement conduite.

Tout en reconnaissant qu'il y a des inconvénients structurels qui bloquent notre capacité de concurrencer sur le marché des opérations fortement intégrées, nous demandons qu'une solution équitable soit trouvée pour permettre à notre peuple de s'engager dans le commerce et le développement au lieu d'être éternellement soumis à l'aide et à la dépendance. Le désir que nous exprimons de préserver notre industrie bananière, qui nous a tellement servis, ne reflète nullement une mauvaise interprétation des réalités d'aujourd'hui en matière de commerce et de développement économique.

Ma délégation voudrait également exprimer sa préoccupation face aux obstacles de procédure soulevés à Genève au sein de l'OMC, qui empêcheraient l'examen de la dérogation demandée dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-Union européenne s'il

inclut la banane, sans notification préalable sur la façon dont le régime sera élaboré. Mon pays et d'autres membres de la CARICOM ont été activement engagés dans la voie de la diversification économique pendant le dernier quart du siècle passé. Ceci inclut des activités dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, du tourisme et du secteur des services. Corollaire direct de cette orientation, nous avons amélioré l'accès aérien à notre pays, et mon gouvernement continue d'accorder la priorité à l'éducation de notre peuple pour le préparer à saisir les perspectives qui se présenteront.

Mon gouvernement continuera d'honorer ses engagements à l'égard de tous les accords internationaux dont il est signataire. En outre, au titre de nos obligations internationales, nous avons signé la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, la Convention des Nations Unies sur le transport des marchandises par mer, la Convention internationale contre la prise d'otages et la Convention sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les agents diplomatiques. Tous ces instruments ont été déposés auprès du Secrétaire général durant le Sommet du millénaire.

Dans son discours au Sommet du millénaire, le Premier Ministre Mitchell a déclaré :

« Les petits États insulaires tels que le nôtre, qui affichent des résultats enviables pour ce qui est de la gouvernance des affaires publiques et des droits de l'homme, constatent que les magnats du commerce de la banane, invoquant des règles internationales qu'ils ont eux-mêmes rédigées, entravent notre croissance économique. »
(A/55/PV.6, p. 26)

De même, les verdicts imposés par l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'encontre de nos services financiers, sans tenir compte de notre droit à être entendus, illustrent l'indifférence au bien-être des petits États vulnérables qui essaient de diversifier leur économie. Je répète ce que le Premier Ministre Mitchell a dit : « Où est l'équité dans la liberté du commerce »?

Les services financiers offshore sont l'une des méthodes que nous avons choisies pour notre diversification économique. Nous pensons que nous sommes en

mesure de proposer à nos clients des services utiles, offerts par un personnel compétent, et mutuellement bénéfiques. En conséquence, nous nous sommes lancés en 1995 dans un travail législatif approfondi pour mettre en place un cadre de réglementation et de supervision nous permettant de gérer correctement la conduite des entreprises financières internationales actives à Saint-Vincent-et-les Grenadines. Dans nos efforts pour renforcer encore notre réglementation contre les activités de blanchiment de l'argent, nous avons promulgué six lois offshore supplémentaires. Saint-Vincent-et-les Grenadines se sont engagées à être un membre responsable de la communauté internationale, en jouant notamment son rôle dans la guerre contre le blanchiment de l'argent. Nous estimons que ceux qui s'efforcent de construire une vie meilleure pour eux-mêmes, pour leurs enfants et petits-enfants, ou tout autre bénéficiaire, devraient avoir droit dans leurs affaires à la protection de leur vie privée. Ils devraient avoir accès à des mécanismes leur permettant de le faire et ils devraient avoir l'occasion d'optimiser et de maximiser leur richesse. Il importe toutefois de noter que si nous croyons à la protection de la vie privée, nous déployons aussi des efforts résolus pour que des personnes dont la moralité et la conduite laissent à désirer ne puissent pas profiter des possibilités que nous offrons dans notre secteur financier international.

Mon pays et les autres pays de la Communauté des Caraïbes sont profondément préoccupés de ce que l'initiative de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) relative à des pratiques fiscales prétendument pernicieuses vise à déjouer la concurrence en matière fiscale et menace la souveraineté des petits États insulaires qui cherchent désespérément des moyens originaux de survivre. De telles mesures de la part de l'OCDE pourraient encourager la création d'un cartel fiscal, qui empêcherait de payer moins d'impôts à ceux qui, de leur plein gré, ont décidé légitimement d'échapper aux impôts. Elles fermeraient également un domaine de diversification et d'activité économique dans lequel les pays en développement peuvent être compétitifs et qu'ils ont activement promu depuis longtemps. Les pratiques unilatérales de l'OCDE, le Forum sur la stabilité financière et le Groupe d'action financière internationale ont également des répercussions négatives sur la pression fiscale des pays riches, compromettent la capacité concurrentielle de la jurisprudence des Caraïbes en matière de prestation de services financiers mondiaux et étouffent la croissance économique dans les 47 pays de la liste

noire, avec les funestes conséquences que cela entraîne.

Les petits États insulaires des Caraïbes font partie des pays les plus vulnérables aux retombées d'un changement climatique. Déjà, beaucoup de nos îles connaissent ces retombées dans des domaines qui influent directement sur le secteur du tourisme, capital pour nos économies. Nous sommes également exposés à des catastrophes naturelles extrêmement dévastatrices, telles que les cyclones et les marées de tempête, qui reviennent chaque année avec une fréquence et une violence accrues. Notre région diverse connaît également des sécheresses et des inondations, des éruptions volcaniques et des tremblements de terre, dont les effets sont tout aussi dévastateurs, bien que moins réguliers que les phénomènes portant le doux nom de pérennes. Le soutien résolu et continu de la communauté internationale est crucial pour compléter les efforts déployés par ces États pour lutter contre ces problèmes graves.

La survie de notre région est intimement mêlée à celle de notre environnement. Les contraintes physiques et économiques qui sont les nôtres ne devraient pas être encore aggravées par le transit de déchets dangereux à travers nos voies navigables. Cela constitue une violation flagrante de nos droits fondamentaux et un affront à notre dignité souveraine. Nous réitérons par conséquent l'appel lancé à l'instauration d'une zone dénucléarisée dans la mer des Caraïbes, aux fins du développement durable.

Pour terminer, je tiens à saisir cette occasion pour rendre ici hommage à quelqu'un qui a défendu les idéaux les plus élevés de la Charte des Nations Unies, en servant notre pays, les Caraïbes et la communauté internationale. Je veux parler du Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, actuel Président de la Communauté des Caraïbes, Sir James Mitchell, qui a été pendant 34 ans un membre élu de notre corps législatif. Il a fait passer notre pays par les étapes de l'évolution constitutionnelle, de colonie de la couronne britannique à l'autonomie interne et finalement, pendant la durée inégalée de ses fonctions de Premier Ministre, à un État pleinement indépendant. Pour nous, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, il est difficile d'envisager la vie publique sans lui. Son allocution lors du Sommet du millénaire était la dernière qu'il ait prononcée devant cet organe, puisqu'il a décidé de renoncer à ses fonctions de Premier Ministre d'ici le vingt et unième anniversaire de notre indépendance politique, le 27 octobre 2000. Nous sommes tous très fiers de

Sir James Mitchell, des longues années qu'il a consacrées à son pays, de son dévouement et de sa vision. Les initiatives qu'il a prises dans le domaine de la réforme foncière, et qui ont permis de renforcer le pouvoir d'action de la population par l'accès à la propriété, sont exemplaires. Je pense qu'il convient que je lui exprime du haut de cette tribune, au nom de tous les Saint-Vincentais du monde, notre sincère gratitude.

C'est maintenant à nous de relever le défi : traduire nos paroles en actes et trouver une vision commune de notre avenir.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au chef de la délégation du Niger, S. E. M. Ousmane Moutari.

M. Moutari (Niger) : Mes premiers mots à cette auguste tribune seront pour transmettre aux pays et aux institutions représentés ici le message d'amitié sincère du peuple nigérien et son désir ardent d'entretenir et de renforcer toujours davantage les liens de coexistence pacifique et de coopération fructueuse et mutuellement avantageuse avec tous les peuples du monde.

À Tuvalu, le tout dernier pays à rejoindre la famille des Nations Unies, je souhaite notre chaleureuse bienvenue et j'adresse nos plus vives félicitations.

Suite aux élections présidentielles du 24 novembre 1999, et aux élections législatives du 31 décembre 1999, notre peuple vient d'émerger d'une période d'instabilité politique et de régression économique, pleinement confiant en la pérennité des institutions démocratiques qu'établit la Constitution du 18 juillet 1999 et affermi dans sa détermination de faire prévaloir les idéaux universels de paix, de liberté, de justice et d'équité au Niger, en Afrique et dans le monde.

Nous prenons donc part à ce grand rendez-vous du XXI^e siècle, fiers de compter parmi les nations démocratiques, attelés, à l'intérieur comme au-dehors, à l'instauration de dispositifs institutionnels et juridiques reposant sur la libre et égale participation de tous, la transparence, la responsabilité et la solidarité.

Le Niger d'aujourd'hui connaît la même libération des énergies créatrices que favorise le triomphe des libertés et le même foisonnement des initiatives individuelles et collectives que génèrent partout aujourd'hui les sociétés démocratiques. Nous nourrissons le même optimisme quant à l'inéluctable triomphe des valeurs universelles dont l'Assemblée est le tabernacle.

Mais nous ressentons aussi la même angoisse lancinante des lendemains incertains entretenue par la persistance de conflits, le dénuement de la plus grande majorité qui ploie sous le poids de la dette, des maladies endémiques, de l'analphabétisme et surtout de la trop déconcertante inadéquation des remèdes jusqu'ici prescrits pour faire face avec efficacité aux maux qui assaillent l'humanité.

Voilà qui fonde encore davantage notre profond attachement aux principes et idéaux de la Charte et notre pleine conviction que les Nations Unies, au risque de se trouver en déphasage par rapport aux évolutions actuelles vers une gestion toujours plus participative des biens publics communs, entreprendront les réformes nécessaires pour rendre leurs institutions et organes plus réceptifs aux aspirations des peuples qu'elles prétendent incarner.

Remodeler l'Organisation à l'image du siècle qui s'amorce pour en faire un véritable instrument de changement et faire renaître l'espoir va bien au delà de la seule restructuration de ses organes principaux, de ses organismes subsidiaires et de ses institutions spécialisées. Nous devons également poursuivre avec vigueur l'élan d'ouverture de l'ensemble du système aux partenaires de plus en plus actifs que sont les Parlements, les organisations gouvernementales régionales, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les médias et le secteur privé, sans jamais perdre de vue la vocation primordiale de l'ONU d'être l'émanation des exécutifs des États Membres. Voilà qui rehausserait grandement la capacité d'action de la communauté internationale dans des secteurs aussi variés que la paix et la sécurité internationales, la lutte contre les pandémies, notamment le VIH/sida, l'éradication de la pauvreté, le règlement de la question de la dette et, d'une manière générale, la promotion d'un développement durable dans le monde.

Pour bien des pays représentés ici, la première source permanente d'angoisse provient de l'absence de l'élémentaire sécurité physique des citoyens, victimes de conflits armés et de la prolifération inacceptable d'armes légères et de petit calibre, que les États nationaux, par trop instables et économiquement exsangues, peinent à endiguer. D'autres instances, dont l'Organisation de l'unité africaine, ont indiqué les modalités de règlement des conflits en Sierra Leone, en Angola, en République démocratique du Congo, en coopération étroite avec l'Organisation des Nations Unies.

Pour le Moyen-Orient, le récent échec du processus de Camp David doit affermir encore davantage notre détermination dans la quête inlassable d'une paix juste et durable qui puisse restaurer le peuple palestinien dans ses droits inaliénables, y compris son droit à un État indépendant, et garantir la récupération par la Syrie du plateau du Golan. Au Sahara occidental, il est temps que s'appliquent les résolutions pertinentes des Nations Unies en vue de l'autodétermination du peuple sahraoui. Par ailleurs, les populations irakiennes continuent d'être victimes d'un embargo qui éprouvent en premier lieu les secteurs les plus vulnérables de la société, dont les femmes et les enfants. Il n'est que grand temps que la communauté internationale prenne les mesures nécessaires afin de soulager les peines du peuple irakien.

S'agissant de la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui constitue un des défis majeurs auxquels la communauté internationale doit faire face, mon Gouvernement estime que des mesures concrètes et soutenues doivent être prises au triple niveau national, régional et mondial pour s'attaquer au commerce illicite, à la prolifération et à l'utilisation illégale de ces types d'armes. À cet égard, mon gouvernement se félicite qu'une mission des Nations Unies ait récemment séjourné au Niger en vue d'évaluer sur le terrain la pertinence de la requête de financement soumise par mon Gouvernement.

Il me plaît de remercier très vivement les Gouvernements de tous les États intéressés, en particulier ceux de l'Allemagne, de la Norvège, de la France et du Japon, pour leur contribution financière au Fonds des Nations Unies pour l'assistance aux États pour la collecte des armes légères, Fonds qui a permis la réalisation de cette mission.

Ce projet soumis par mon pays s'inscrit dans le cadre de toutes les initiatives sous-régionales et régionales destinées à endiguer la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, notamment le moratoire adopté le 31 octobre 1998 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et le projet intégré de sécurité et de développement dénommé « Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement ».

La remise, le 5 juin dernier, des armes détenues par les différents fronts de l'ex-rébellion et l'allumage, le 25 septembre 2000, d'une flamme de la paix à Aga-

dez au Niger, fondent l'espoir d'un retour de la quiétude pour le peuple nigérien et d'une mise en œuvre sans encombres des projets conçus avec l'aide bienveillante des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger. Et à cet égard, la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects l'an prochain est de bon augure. Pour le Niger, l'objectif de cette Conférence devrait être de développer et de renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux en vue de prévenir, combattre, restreindre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre à travers le renforcement des capacités nationales en matière de douanes, de police, de justice et de renseignements.

Jamais, autant qu'à notre époque, l'humanité n'a disposé de tant de richesses et de potentialités à même de générer le bien-être commun. Et pourtant, aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit encore dans le dénuement, exclue des bénéfices de la mondialisation et des bienfaits liés à la révolution numérique. L'on peut certes se féliciter de la volonté unanime affirmée par la communauté internationale de réduire de moitié la pauvreté d'ici l'an 2015. Mais il faut aller au-delà des professions de foi pour asseoir une véritable stratégie internationale de développement résolument axée sur l'élimination de la pauvreté absolue et la relance de la croissance dans le monde en développement, et plus particulièrement en Afrique, région la plus vulnérable.

Le traitement de la question de la dette extérieure des États pauvres représente l'un des baromètres privilégiés par lequel l'on mesurera le degré réel d'engagement de la communauté internationale dans la recherche des solutions appropriées visant à enrayer la pauvreté. L'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, cadre actuel de l'allègement de la dette, s'avère en effet trop lente, trop sélective et assortie de conditions restrictives d'éligibilité qui demandent à être assouplies, sous peine de maintenir de nombreux pays dans la pauvreté à perpétuité. D'où la nécessité urgente d'imprimer un nouvel élan à cette initiative.

De même, il est essentiel de coopérer étroitement au plan international en vue de renforcer davantage la cohérence des mécanismes de coordination des diverses initiatives en faveur de l'Afrique, afin que ce continent puisse mieux tirer profit de l'aide au développement.

Par ailleurs, sans être la panacée, les technologies de l'information et des communications, constituent un facteur important de croissance et d'intégration du monde en développement en général et de l'Afrique en particulier dans l'économie mondialisée. L'Organisation des Nations Unies a un rôle primordial à jouer dans la création d'un cadre partenariat favorable aux initiatives visant à combler le fossé numérique, afin que les bienfaits technologiques ne restent pas une promesse lointaine.

Le récent débat de haut niveau du Conseil économique et social sur le rôle des technologies de l'information a opportunément mis en exergue la nécessité impérieuse de faire de la révolution numérique un instrument au service du développement et d'en partager équitablement les bénéfices grâce à la coopération internationale. Aussi, mon pays adhère entièrement à la recommandation du Groupe d'experts de haut niveau, contenue dans le rapport du Secrétaire général demandant que l'accès universel aux technologies nouvelles soit inscrit, par une résolution de l'Assemblée générale, au nombre des droits fondamentaux de la personne humaine.

Le partenariat mondial contre le VIH/sida en Afrique dont la vitalité s'est illustrée à l'occasion de la Conférence de Durban, doit désormais se fonder, entre autres, sur la mobilisation des ressources suffisantes, sur la prévention et sur l'accès aux médicaments.

Sur un tout autre plan, ma délégation estime qu'une attention particulière doit être accordée au problème insidieux du paludisme. Résistant de plus en plus aux traitements médicaux jusque-là appliqués, cette maladie, qui affecte surtout les populations les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants, constitue à l'heure actuelle une source de profonde préoccupation pour l'Afrique. En témoigne le récent sommet des chefs d'État tenu à Abuja sur la question, et qui a mis en exergue l'importance de l'action préventive et de l'accroissement des moyens de lutte contre le paludisme. D'où la nécessité pour la communauté internationale de conférer à ce problème tout l'intérêt qu'il mérite et de contribuer davantage à la mobilisation des ressources nécessaires pour la recherche, la prévention, le traitement et l'éradication de cette maladie mortelle.

Au seuil de ce nouveau millénaire, c'est là assurément l'occasion de repenser le développement. Le moment est en effet venu, comme l'a si bien proposé le

Secrétaire général à la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Bangkok, pour un « new deal » mondial en faveur des pays les moins avancés. Ce nouveau pacte mondial serait destiné à combler les déséquilibres et à permettre à tous de participer à la nouvelle économie mondiale et d'en partager équitablement les bénéfices. Il est aujourd'hui indéniable que la mondialisation s'est accompagnée d'une exacerbation des inégalités et ne peut dès lors répondre, telle qu'elle évolue, aux attentes des pays pauvres dont les populations rurales et urbaines paient un coût social trop élevé à ce processus.

Qui plus est, l'échec de la récente Conférence de l'OMC à Seattle a compromis le lancement de ce qui devait être le cycle du développement, qui aurait permis de recueillir enfin les bénéfices tant miroités de la libéralisation du commerce. Un développement qui, soit dit au passage, ne cesse d'être freiné par le protectionnisme des pays industrialisés.

Instance démocratique et universelle chargée de la réalisation des objectifs du développement, l'ONU se doit, plus que par le passé, de promouvoir la réforme et la coordination des mécanismes internationaux du commerce et de la finance. Notre Organisation commune dispose, à cet effet, de l'autorité morale requise pour réguler le processus de mondialisation dans l'intérêt bien compris de tous. D'où la nécessité de renforcer son rôle et de mettre en place les règles d'une bonne gouvernance mondiale apte à promouvoir, selon le terme consacré, « une mondialisation à visage humain ».

Avec la tenue en 2001 de la Conférence internationale sur le financement du développement et de la troisième Conférence des Nations unies sur les pays les moins développés, nous nourrissons le ferme espoir d'une plus grande mobilisation de ressources financières, d'une meilleure coordination des politiques et d'une coopération plus efficace entre acteurs du développement, en particulier les gouvernements, le système des Nations unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et la société civile, en vue de réaliser les objectifs majeurs d'éradication de la pauvreté et de développement.

Les efforts louables que déploient les Nations unies pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies méritent d'être fortement soutenus.

nus, car participant de la volonté de l'Organisation de répondre aux aspirations des peuples du monde.

Au Niger, nous apprécions à sa juste valeur tout concours précieux apporté par le système des Nations unies et les pays amis, à la restauration de la démocratie. Après plus d'une décennie d'instabilité politico-institutionnelle, le Niger, l'un des pays les moins avancés du monde, subissant avec acuité le poids de la dette, les méfaits de la baisse tendancielle de l'aide publique au développement et les aléas climatiques, connaît un retour à la démocratie, conformément aux aspirations profondes de notre peuple. Toutefois, comme l'a si bien évoqué le Président de la République, S. E. M. Mamadou Tandja à l'occasion de son discours d'investiture :

« Nous sommes conscients que pour réussir ce redressement, le soutien de la communauté internationale nous est indispensable. Aussi nous lançons un appel en direction de tous les pays épris de paix et de solidarité et des organisations internationales afin qu'ils accompagnent nos efforts, sur la base d'intérêts mutuellement bénéfiques et dans le respect strict de la souveraineté nationale ».

C'est le lieu ici de renouveler solennellement notre gratitude au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour la population, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à tous les partenaires au développement du Niger, pour le soutien inestimable qu'ils n'ont cessé d'apporter à mon pays et à ses populations dans les moments les plus difficiles.

Le hasard de calendrier fait que le Niger interviennent juste avant la clôture du débat général de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dite session du millénaire. Quoi donc de plus normal que de conclure mon propos en rappelant notre satisfaction du travail remarquable qu'accomplit notre frère, S. E. M. Kofi Annan, à la tête de l'Organisation universelle. Que ce soit dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans le domaine de l'assistance des nantis aux moins favorisés pour promouvoir le développement, le Secrétaire général mérite toute notre confiance, notre appui et notre encouragement.

Monsieur le Président, votre prédécesseur, M. Théo-Ben Gurirab, Ministre des affaires étrangères de Namibie, fut un bon Président. Feu Johnny Makati-

ni, son ancien compagnon de lutte, aussi exigeant fut-il de son vivant, aurait été comme nous l'avons été, au comble de la fierté de voir se déployer, une année durant, les talents diplomatiques inégalés dont Théo nous a gratifiés. Je lui présente ici, au nom du Niger, mes hommages déférents. Et je dirai :

(l'orateur poursuit en anglais)

Theo, tu seras toujours un combattant de la liberté.

(l'orateur reprend en français) :

Quant à Votre Excellence, Monsieur le Président, nous savons que le flambeau qui vous échoit est en bonnes mains. Votre compétence personnelle et la tradition de la Finlande d'être toujours aux côtés des plus faibles nous font fermement croire que les conclusions du Sommet du millénaire trouveront en vous un avocat à la fois fidèle et engagé pour qu'enfin l'Organisation revête les habits neufs qu'exige l'entrée au XXI^e siècle.

Le Président par intérim *(parle en anglais) :* Je donne la parole au Président de la délégation des Îles Marshall, S. E. M. Jackeo Relang.

M. Relang (Îles Marshall) *(parle en anglais) :* Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations unies. Je vous souhaite plein succès dans cette tâche difficile et je voudrais également exprimer ma reconnaissance sincère à votre prédécesseur, M. Theo-Ben Gurirab pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux.

Qu'il me soit permis de rendre également hommage au Secrétaire général de l'ONU, pour ses efforts et le rôle capital qu'il joue dans le maintien et la promotion du rôle de l'Organisation, et pour sa détermination de renforcer son efficacité et sa crédibilité eu égard à la paix, à la sécurité, à la justice et au développement dans le monde.

Je voudrais ajouter quelques commentaires à la déclaration faite précédemment par le représentant des États fédérés de Micronésie au nom des pays membres du Forum des îles du Pacifique.

Arrêtons-nous un instant pour reconnaître la contribution des pères fondateurs, de ceux qui ont défini le cadre de l'ONU et sa Charte. Ils ont donné naissance à un document qui, dans une large mesure, a contribué à une prise de conscience toujours croissante

des préalables à une paix mondiale. Aujourd'hui, nous devons célébrer l'existence de l'ONU, ainsi que ses réalisations qui, ensemble, nous offrent l'occasion de réfléchir sur la manière de mieux frayer collectivement notre voie et articuler plus clairement nos objectifs pour le prochain millénaire. Dans son allocution lors du Sommet du millénaire, S. E. le Président Kessai a souligné l'adhésion et l'attachement de la République des Îles Marshall aux principes consacrés dans la Charte pour le bien collectif de tous les peuples.

J'ai le plus grand plaisir de réaffirmer la chaleureuse bienvenue des Îles Marshall au Gouvernement et au peuple de Tuvalu, en tant que 189e Membre de l'Organisation. En fait, l'admission de nouveaux États Membres renforce la légitimité de l'ONU.

D'autre part, le refus de la qualité de Membre dans notre Organisation aux 23 millions d'habitants de la République de Chine à Taiwan, qui ont contribué de façon significative au développement international, est contraire non seulement à l'esprit de la Charte des Nations Unies mais également à son principe d'universalité ainsi qu'à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous devons renforcer le rôle vital de l'ONU pour atteindre les objectifs en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix, de stabilité régionale, de promotion des droits fondamentaux, de développement de la démocratie et du progrès international; nous devons répondre aux aspirations des peuples à l'autodétermination et à l'engagement, étant donné que l'ONU est l'unique organisation capable d'éclairer le sort de ces 23 millions de personnes. En outre, l'ONU est l'unique instance où les États Membres peuvent instaurer une confiance mutuelle et résoudre les problèmes à travers un dialogue pacifique. Les principes directeurs de la démocratie, du respect des droits de l'homme et du droit des peuples à l'autodétermination, conformément aux principes de la justice et du droit international, continuent d'étayer nos aspirations collectives. Cela exigera de notre part une action concertée au cours de ce nouveau millénaire.

La République des Îles Marshall se félicite des efforts sans précédent accomplis par les dirigeants de la République populaire et démocratique de Corée et de la République de Corée, qui se sont engagés dans un dialogue susceptible de frayer la voie à une paix durable dans cette péninsule. Je voudrais également transmettre un message d'encouragement du Gouvernement de la République des Îles Marshall aux dirigeants d'Israël et de la Palestine afin qu'ils saisissent cette occasion his-

torique, qui est à leur portée, et concluent un accord-cadre pour une paix durable au Moyen-Orient. Je voudrais louer les efforts déployés par les États-Unis d'Amérique à cet égard.

La loi immuable du changement oblige l'ONU à continuer d'examiner d'un oeil critique ses performances, ses structures pour parvenir à des solutions pratiques en temps utiles. Ceci est une nécessité, car le paysage politique actuel est largement différent de ce qu'il était il y a 50 ans. Ce qui le caractérise aujourd'hui, c'est le nombre des États Membres, qui a triplé; et, en conséquence, le désir de la société civile et des organisations de s'impliquer davantage dans ce processus de changement et leur esprit de générosité se sont intensifiés. Il est donc impératif que les éléments et les structures qui sont dépassés, ceux qui ne tendent plus à améliorer le bien-être des nations et ceux qui ne correspondent plus aux besoins d'une humanité en perpétuel changement soient éliminés et relégués dans les pages de l'histoire.

Un examen complet et une restructuration du Conseil de sécurité, conformément à l'intention de créer à une base plus large pour la prise de décisions, par le biais du consensus et du renforcement de la confiance, s'imposent depuis bien longtemps. D'autres questions cruciales eu égard au processus de réforme méritent d'être examinées en profondeur, dans le but de rétablir la dignité et la légitimité de l'Organisation et de renforcer la confiance de la communauté internationale. L'augmentation du nombre aussi bien des sièges permanents que des sièges non permanents, tout en assurant une répartition géographique équitable, semble être la voie à suivre.

La République des Îles Marshall reste déterminée à appuyer les efforts du Secrétaire général et d'autres personnalités pour réformer et moderniser les mandats et les activités de l'ONU et d'autres organisations et organismes. Alors que les budgets des opérations de maintien de la paix et le budget ordinaire semblent avoir été dépassés, le processus de réforme doit prendre sérieusement en compte la responsabilité et la capacité limitées des petits États insulaires en développement, tels que les Îles Marshall, de s'acquitter de leurs obligations sur les deux plans. En outre, le fait que l'Organisation compte actuellement 189 États Membres, dont 14 de la région du Pacifique, justifie et impose un débat sur la reconfiguration de nos groupes électoraux. Il s'agit peut-être d'une question complexe;

mais, grâce à notre inspiration collective, cet objectif est réalisable, et doit être considéré sans plus tarder.

La République des Îles Marshall souhaite profondément élargir le rôle qu'elle joue activement dans la coopération avec les programmes et agences spécialisées de l'ONU. Les Îles Marshall estiment que les efforts déployés afin de rendre les activités opérationnelles de ces organes plus efficaces et mieux en harmonie avec les besoins spéciaux des petits États insulaires en développement, joueront certainement un rôle clé dans le nouveau millénaire. Le développement du Programme du coordonnateur résident – ce qui le rapproche de l'endroit auquel il appartient – en est un bon exemple.

S'il faut reconnaître les réalisations accomplies au cours des 50 années écoulées depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, on a l'impression qu'il reste encore beaucoup à faire avant que le monde soit en mesure d'affirmer que cette Déclaration a été bel et bien appliquée par tous. Le Sommet du millénaire constitue une reconnaissance tangible du besoin pour tous les États d'oeuvrer de concert, dans un esprit d'unité et de coopération, afin de s'assurer que les avantages du développement mondial seront partagés de façon plus équitable et plus juste dans l'intérêt de tous les êtres humains.

Dans le cadre du mandat de la Charte, qui vise à promouvoir le progrès économique et social, la paix et la sécurité, la prospérité et le développement durable, l'ONU est l'unique organisation représentative capable d'harmoniser les aspirations collectives pour un village mondial pacifique, stable et prospère. La République des Îles Marshall approuve le rapport du Secrétaire général Kofi Annan « Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle »

Au tournant du siècle, des réalisations ont été accomplies, et cette tendance doit être encouragée. Pourtant, nous sommes également en proie à de nombreuses menaces. Les actes de terrorisme bravent les frontières nationales, et les maladies infectieuses telles que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose semblent prêtes à se répandre rapidement à travers le monde. Plus que jamais, nous avons donc besoin d'agir de façon résolue et collective. Dans de nombreux pays en développement, la pauvreté et la privation des droits fondamentaux, en particulier concernant les femmes et les enfants, semblent directement liées à la criminalité.

Nous devons également nous efforcer d'éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires. Une préoccupation majeure est d'assurer l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le trafic des stupéfiants et des armes légères constitue une menace majeure pour les petites îles, telles que la République des Îles Marshall, étant donné son isolement géographique et l'absence des ressources et de la capacité nécessaires pour combattre ce phénomène. Ceci exige de nous des efforts collectifs afin d'envisager une réponse mondiale efficace pour contrer ces menaces sans délai.

Nous savons que la dégradation de l'environnement mondial est notre propre oeuvre. Le problème du réchauffement de la planète pose une menace réelle pour tous, en particulier pour les Îles Marshall et les tous petits États insulaires en développement. Il ne fait aucun doute que la survie de nos populations et de nos cultures est en jeu.

Les Îles Marshall ont déjà perdu une importante superficie en mètres de terre utilisable et habitable, par suite du changement climatique et de la montée du niveau de la mer, et ce taux de perte est en augmentation. C'est une question de vie ou de mort. La mise en oeuvre des engagements ayant force contraignante, convenu dans le Protocole de Kyoto, est la seule façon de garantir un pas en avant significatif vers une action globale efficace pour combattre le changement climatique. Il y aura une tragédie terrible, à moins que la coopération internationale ne voie le jour. Comment des populations déplacées – quelles que soient les raisons de leur déplacement – pourront-elles jouir des droits de l'homme et assurer leur défense pour les générations à venir? Leurs cultures et leurs moyens d'existence pourront-ils survivre afin que les générations futures puissent en bénéficier?

L'éducation et la santé sont de toute première importance pour chaque pays du monde. L'éducation est la clé du progrès pour toute nation. Nous devons faire des efforts collectifs pour assurer qu'une population éduquée soit la fibre d'une société en bonne santé et prospère. Je suis heureux de rapporter que le Gouvernement de la République des Îles Marshall a pris des mesures courageuses, en affectant une grande part de ses ressources limitées à l'amélioration de ses systèmes d'éducation et de santé. Je saisis cette occasion

pour lancer un appel à la communauté internationale afin d'éveiller son intérêt et d'obtenir son soutien, et pour qu'elle se joigne à nous dans cet effort. Je suis particulièrement heureux de transmettre les remerciements les plus sincères du Gouvernement de la République des Îles Marshall au Gouvernement italien pour son appui généreux à nos efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action de la Barbade. La première phase du projet d'énergie solaire des Îles Marshall n'aurait pas été mise en place sans son soutien, par l'entremise du Fond d'affection spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. L'intérêt et l'appui de la communauté internationale pour la mise en oeuvre des autres phases du projet seraient hautement appréciés.

Le Conseil des enfants et de la nutrition nationale des Îles Marshall a été très actif depuis sa création. En plus d'avoir créé des groupes de travail sur divers sujets (alimentation et nutrition, prévention du suicide, abus des drogues, négligence et handicaps), il a apporté une contribution notable aux politiques ayant trait à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition, alors que les Îles Marshall s'efforcent de respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur les droits de l'enfant. Les politiques existantes ayant trait en particulier aux droits de l'enfant sont actuellement soumises à examen, puisque nous envisageons d'incorporer la Convention au système juridique de la République des Îles Marshall.

Une commission représentative sur le développement durable a été mise en place pour faire en sorte que le Programme d'action de la Barbade soit appliqué sous tous ses aspects. D'autres textes législatifs visant à mettre un terme aux transactions financières illégales seront bientôt présentés au Parlement, au cours de sa session actuelle.

Voilà un tableau des efforts accomplis par la République des Îles Marshall, qui s'efforce de respecter ses obligations en vertu des traités et d'améliorer la vie de chaque citoyen. Nous ne pouvons le faire seuls, et nous lançons de nouveau un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous prête appui.

Il incombe aux Nations Unies d'être à la hauteur des défis du XXI^e siècle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

J'ai été informé que plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que les déclarations en exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation a écouté avec attention la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq. À cet égard, nous voudrions rapidement apporter quelques éclaircissements.

Premièrement, le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a accusé le Koweït de fournir un soutien logistique aux avions américains et britanniques qui commettent une agression contre l'Iraq. Nous rejetons ici ces accusations, que nous avons souvent entendues de la part de l'Iraq. Elles font malheureusement partie de la campagne de propagande que l'Iraq a lancée il y a quelques semaines contre le Koweït, et qui ne fait qu'accroître les tensions et l'instabilité dans la région.

Deuxièmement, la présence de troupes étrangères au Koweït est régie par des accords de défense et de sécurité que le Koweït a conclus sur une base bilatérale avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour préserver sa sécurité et sa stabilité. Le Koweït les a signés à la suite de la brutale invasion iraquienne qui constituait une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Troisièmement, nous tenons à souligner que le Koweït n'avait aucune force étrangère sur son sol avant le 2 août 1990. Nous avons une position de principe bien connue en la matière. Cependant, l'invasion iraquienne, ainsi que les menaces iraquiennes continues et l'absence de toute intention pacifique de la part du régime iraquien, ont obligé le Koweït à prendre ces mesures pour assurer le respect, par l'Iraq, des résolutions du Conseil de sécurité et pour préserver la sécurité du Koweït et la paix régionale.

Quatrièmement, pour ce qui est de l'allégation du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq que ce pays s'est acquitté de ses engagements en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, nous avons indiqué précédemment, en de nombreuses occasions, que certains engagements principaux n'avaient toujours pas été honorés par l'Iraq. Je me réfère, en particulier, à la libération des prisonniers de guerre koweïtiens, à la restitution des biens koweïtiens qui ont été volés,

et à l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq. La communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité sait cela et de nombreuses organisations internationales et régionales considèrent de façon unanime qu'il est important que l'Iraq continue d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité afin que les sanctions dont le peuple iraquien souffre depuis longtemps puissent être levées. Nous espérons que l'Iraq va mettre fin à sa politique de temporisation et de dérobade et qu'il va véritablement respecter les résolutions du Conseil de sécurité afin qu'il puisse reprendre sa place dans la famille des nations arabes et des nations du monde et que cette partie vitale du monde puisse retrouver sa sécurité et sa stabilité.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais rapidement prendre la parole pour répondre aux remarques faites aujourd'hui par le Secrétaire d'État et Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Argentine à propos des îles Falkland.

Le Gouvernement britannique n'accepte pas les remarques du Ministre argentin des affaires étrangères concernant la souveraineté. Nous n'avons aucun doute quant à la souveraineté de la Grande-Bretagne sur les îles Falkland et sur les autres dépendances britanniques dans l'Atlantique Sud. En outre, nous avons le devoir de respecter le droit à l'autodétermination de la population des îles Falkland, qui a clairement indiqué le souhait de rester britannique. Les représentants élus des îliens ont exprimé clairement leur opinion lorsqu'ils se sont rendus à l'ONU à l'occasion du débat du Comité des Vingt-Quatre, qui s'est réuni le 11 juillet dernier. Ils ont demandé au Comité de reconnaître qu'eux-mêmes, comme d'autres peuples démocratiques, devaient être autorisés à exercer leur droit à l'autodétermination. En tant que voix démocratique de la population des îles Falkland, ils ont réaffirmé l'opinion qu'ils ne souhaitaient pas faire partie de l'Argentine.

Malgré le différend qui nous oppose à l'Argentine quant à la question de la souveraineté, nous continuons de renforcer nos relations bilatérales – notamment cette année par le biais de réunions entre le Premier Ministre Blair et le Président de la Rúa, et entre nos Ministres des affaires étrangères respectifs – et de consolider l'accord signé l'an dernier sur les dispositions pratiques concernant des questions d'intérêt commun dans l'Atlantique Sud. Nous avons la certitude que nos relations continueront de se développer, dans cet esprit de coopération et d'intérêt mutuel.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : La déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a clairement fait état des manifestations de l'agression anglo-américaine contre l'Iraq, ainsi que du rôle du Koweït dans cette agression. Le Koweït a la même responsabilité juridique que les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite et la Turquie.

Nous n'avons pas menacé le Koweït dans notre dernière déclaration. L'Iraq ne profère pas de menaces. Nous avons simplement informé la communauté internationale de la participation du Koweït aux agressions menées quotidiennement contre l'Iraq, et de ses tentatives de nuire à ses intérêts.

Les zones d'exclusion aérienne représentent une utilisation illégale de la force contre un État indépendant, ainsi qu'une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le porte-parole officiel de l'ONU a déclaré que l'imposition des zones d'exclusion aérienne était une décision prise unilatéralement, sans aucun lien avec l'ONU. Le précédent Secrétaire général de l'ONU a également affirmé que ces zones d'exclusion aérienne n'étaient aucunement fondées sur des résolutions du Conseil de sécurité. La majorité des membres permanents du Conseil de sécurité considèrent l'imposition des zones d'exclusion aérienne comme une utilisation illégale de la force. La responsabilité juridique du Koweït découlant de sa participation à ces agressions quotidiennes contre l'Iraq est donc claire et irréfutable. Les avions américains et britanniques décollent tous les jours du Koweït, comme l'indiquent les rapports de la Commission spéciale.

Le représentant du Koweït a soulevé une fois de plus la question des personnes disparues, dans le but évident de politiser cette question humanitaire. Je tiens à souligner une fois de plus que l'Iraq ne détient aucun prisonnier et n'a pas intérêt à garder des prisonniers quels qu'ils soient en détention. Cependant, il y a encore des ressortissants du Koweït, de l'Iraq et d'autres pays qui sont portés disparus. Les efforts déployés par la Commission tripartite et le Comité international de la Croix-Rouge pour retrouver ces personnes disparues sont entravés par l'insistance des États-Unis et du Royaume-Uni à participer aux activités de ces agences et à les politiser, et ce en dépit du fait qu'aucun ressortissant de ces pays ne figure parmi les personnes disparues.

Le représentant du Koweït a soulevé la question de la mise en application par l'Iraq des résolutions du

Conseil de sécurité. Le fait est que l'Iraq a respecté ses obligations en vertu de ces résolutions et qu'il incombe maintenant au Conseil de sécurité d'en faire autant.

M. Cullen (Argentine) (*parle en espagnol*) : La République argentine, ayant entendu la réponse du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, souhaite réaffirmer les idées contenues dans la déclaration prononcée cet après-midi dans le cadre du débat général par le Secrétaire d'État et Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Enrique Cantodi.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à m'excuser de redemander la parole. Je serai très bref.

Je voudrais réaffirmer que nous nions les allégations faites par le représentant de l'Iraq. En ce qui concerne les menaces faites contre le Koweït, qui sont niées par ce représentant, l'Iraq mène une campagne depuis plusieurs semaines, comme je l'ai mentionné, pour accroître l'instabilité et les tensions dans la région. Il faut noter tout particulièrement les accusations et les menaces proférées par un responsable iraquien le jour de l'anniversaire de l'invasion iraquienne. Des lettres ont été envoyées au Secrétaire général et publiées en tant que documents officiels. La menace la plus récente a été faite par le Ministre iraquien du pétrole, qui a accusé le Koweït de saboter des installations pétrolières iraquiennes. À notre tour, nous avons envoyé des lettres au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, et celles-ci ont également été publiées en tant que documents officiels.

Pour ce qui est des prisonniers koweïtiens, ce que le représentant iraquien a dit n'est pas nouveau. Tout ce que nous demandons, c'est que l'Iraq s'acquitte de ses obligations en vertu des résolutions 686 (1991), 687 (1991) et 1284 (1999) du Conseil de sécurité, et collabore avec les organismes internationaux existants tels que le Comité international de la Croix-Rouge dont l'Iraq boycotte les réunions depuis décembre 1998. L'Iraq refuse également de coopérer avec le coordonnateur de haut niveau nommé par le Secrétaire général, conformément au paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).

Enfin, le représentant iraquien a déclaré à plusieurs reprises que l'Iraq s'était acquitté de toutes ses obligations. Qu'en est-il des obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1284 (1999)? L'Iraq continue de refuser de mettre cette résolution en application.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : Je vous prie de m'excuser d'avoir à nouveau demandé la parole.

Je répète que l'Iraq n'a pas mené pareille campagne. Nous avons simplement signalé que l'Iraq est agressé quotidiennement par le Koweït et l'Arabie saoudite depuis 1991, et que ces pays ont porté atteinte à ses intérêts. Encore une fois, le représentant du Koweït a soulevé la question des ressortissants koweïtiens disparus et j'y ai répondu. Il a également soulevé la question de la mise en application par l'Iraq de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité. J'estime qu'il l'a fait sur l'ordre de ses maîtres.

La séance est levée à 19 h 30.